

cdesi81

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES,
SITES ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE



annuaire des membres de la cdesi81

[édition : novembre 2010]

Retrouvez cet annuaire actualisé
sur <http://cdesi.tarn.fr>.



Pour faire part d'une modification à
effectuer sur cet annuaire, veuillez
adresser un courrier électronique à
cdesi@cg81.fr.

Présentation de La démarche	3
Comité de pilotage	4
Collège « Sports et Activités de pleine nature »	5
Comité Départemental Olympique et Sportif	6
Comité Départemental Ultra Léger Motorisé du Tarn	7
Comité Départemental & Association Tarnaise de Vol à Voile	8
Comité Départemental de Vol Libre	9
Comité Départemental des Sociétés d’Aviron du Tarn	10
Comité Départemental du Tarn de Canoë Kayak	11
Comité Départemental de Course d’Orientation.....	12
Comité Départemental de Cyclotourisme.....	13
Comité Départemental d’Equitation	13
Comité Départemental de Montagne et Escalade.....	14
Comité Départemental de Randonnée Pédestre	15
Comité Départemental de Spéléologie du Tarn	16
Comité Départemental de Tir à l’Arc	17
Comité Départemental Handisport du Tarn.....	18
Comité Départemental UFOLEP du Tarn.....	19
Service Départemental de l’Union Nationale du Sport Scolaire	20
Collège « Acteurs et gestionnaires de l’espace »	21
Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Tarn	22
Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi Pyrénées.....	22
Société Tarnaise des Sciences Naturelles.....	23
Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement des Pays Tarnais	23
Union Protection Nature Environnement du Tarn	24
Office National des Forêts – Agence interdépartementale de Castres	24
Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées.....	25
Syndicat des Forestiers Privés du Tarn.....	25
Chambre d’Agriculture du Tarn.....	26
Association Tarnaise d’Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles	27
Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.....	27
Comité Départemental du Tourisme.....	28
Association Tarnaise des Bailleurs de Baux Ruraux.....	28
Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn	29
Un représentant des professionnels des sports de nature.....	29
Collège « Collectivités et services de l’État »	30
Conseil général du Tarn	31
Région Midi-Pyrénées	32
Pays de l’Albigeois et des Bastides.....	32
Pays d’Autan.....	33
Syndicat Mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou.....	33
Association de Développement du Pays de Cocagne	34
Pays Sidobre Monts de Lacaune.....	34
Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.....	35
Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.....	35
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.....	36
Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement.....	36
Direction Départementale des Territoires.....	37
Annexes	38
Les comités départementaux non membres de la CDESI	38
Les professionnels des sports de nature.....	43
Le tableau des ressources disponibles	45

Les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) ont été instituées par la Loi sur le sport du 6 juillet 2000. Chaque département doit constituer une CDESI, placée sous l'autorité du Président du Conseil général, en vue d'assurer un développement maîtrisé des sports de nature.

- Elle propose le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) et concourt à son élaboration.
- Elle recense les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Cet inventaire comprend les espaces, sites et itinéraires :
 - visés par les plans départementaux déjà existants et établis selon leur propre procédure,
 - classés par les fédérations en application du titre IV de l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée,
 - appartenant au domaine public ou au domaine privé de l'État, des collectivités locales ou de leurs groupements ou à des personnes privées et qui font l'objet de conventions,
 - qui font l'objet de servitudes existantes,ainsi que tout plan de gestion, concernant les espaces naturels, sites ou boisements, géré par les services du Conseil général.
- Elle est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou mesure de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan. Le Conseil général prend toute décision relative à ce plan.
- Elle favorise les relations des usagers avec les propriétaires, les gestionnaires et les exploitants d'espaces naturels et ruraux.
- Elle examine les propositions d'inscription au Plan Départemental des ESI.

Au-delà de ces dispositions et tenant compte du contexte départemental, le Tarn a fait le choix d'aborder la question du développement maîtrisé des sports de nature à travers les dimensions suivantes :

➤ Sportive et sociale

La question de la préservation des lieux de pratique au regard des projets d'aménagement, et la question de l'accessibilité de ces pratiques à tous (y compris aux personnes en situation de handicap).

Le nécessaire partage raisonné de l'espace entre les diverses pratiques.

➤ Environnementale

La prise en compte des milieux naturels et des paysages, considérés aujourd'hui comme un patrimoine à conserver et à valoriser.

➤ D'aménagement du territoire

En abordant les questions foncières (conventions) et la prise en compte des espaces en tant que lieux de vie et de travail des populations locales.

➤ De développement économique

La recherche d'un projet structuré pour un développement maîtrisé des sports de nature, dans des sites sélectionnés, dans un objectif d'amélioration du cadre de vie et de développement touristique.

Ainsi structurée, la mise en place d'une CDESI dans le Tarn trouve sa place dans l'Agenda 21 du Département.



Cet annuaire présente chaque organisme membre de la CDESI, selon des textes fournis et rédigés par chacun. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Ce document fera l'objet de mises à jour ultérieures, en fonction des changements qui pourraient intervenir au sein de chaque structure.

La CDESI est placée sous la présidence de **Thierry CARCENAC**, Président du Conseil général du Tarn.

➤ Conseil général

Laurent VANDENDRIESSCHE, Conseiller général
Vice-président de la commission Enseignement, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative

Daniel VIAELLE, Conseiller général
Vice-Président du Conseil général du Tarn
Membre de la commission Territoires et Développement durable

Jean-Marie FABRE, Conseiller général
Vice-Président du Conseil général du Tarn
Membre de la commission Territoires et Développement durable
Président du Comité Départemental du Tourisme

Catherine DELAHAYE-MARZIN, Chef du Service Jeunesse et Sports [tél. 05 63 45 65 52]

Patrick URBANO, Chef du Service Espaces et Paysages [tél. 05 63 48 68 57]

Dominique SCHÖNFELD, Chargée de mission Tourisme [tél. 05 63 45 64 46]

Sandrine CARME, Chargée de mission CDESI et sports de nature [tél. 05 67 89 63 03]
[Hôtel du Département – 81013 ALBI Cedex 09 – prenom.nom@cg81.fr]

Patricia BRIQUET, Directrice du Comité Départemental du Tourisme
[41 rue Porta – BP 225 – 81006 ALBI Cedex – tél. 05 63 77 32 10 – patricia.briquet@cdt-tarn.fr]

➤ Comité Départemental Olympique et Sportif [CDOS]

Michel MARCOUL, Président

Jacky WOOCK, Responsable de la commission des Activités Physiques de Pleine Nature

Cédric MUZAC, Chef de projet

[148 avenue Dembourg – 81000 ALBI – tél. 05 63 46 18 50 – tarn@franceolympique.com]

➤ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations [DDCSPP]

Didier CABANEL, chef du service développement de la vie associative et des pratiques sportives
[didier.cabanel@tarn.gouv.fr – tél. 05 81 27 53 61]

Anne SOYER, Professeur de sport, Correspondante Sports de nature
[anne.soyer@tarn.gouv.fr – tél. 05 81 27 53 59]

[Cité Administrative – 18 av Maréchal Joffre – 81013 ALBI Cedex 9]

➤ Comité Départemental de Randonnée Pédestre [CDAP]

Robert AZAÏS, Président [robert.azais@orange.fr]

Bertrand LEPARQ, Coordonnateur randonnée [bertrand.leparq@ffrandonnee-tarn.org]

[6 rue Saint Clair – 81000 ALBI – tél. 05 63 47 33 70]

Le comité de pilotage de la CDESI définit les échéances de travail, s'assure du bon déroulement des travaux et évaluent ceux-ci au regard des échéances initiales.

En fonction de ses besoins, il peut s'adjoindre les services d'experts.

Les adeptes des activités physiques de pleine nature pratiquées dans le Tarn sont représentés par les comités départementaux de chaque discipline. Ces comités constituent les instances déconcentrées des fédérations françaises et regroupent en leur sein l'ensemble des clubs tarnais affiliés à leur fédération respective.

L'ensemble des comités départementaux concernés par les sports de nature sont rassemblés au sein de la Commission Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Siègent à la CDESI les comités suivants :

➤ Sports aériens

- Ultra Léger Motorisé (ULM)
- Vol à voile
- Voile libre

➤ Sports nautiques

- Aviron
- Canoë-Kayak

➤ Sports terrestres

- Course d'Orientation
- Cyclotourisme
- Equitation
- Montagne et Escalade
- Randonnée Pédestre
- Spéléologie
- Tir à l'arc

➤ Multisports

- Handisport
- Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)
- Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

Les comités qui ne sont pas directement appelés à siéger sont représentés par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Ils sont présentés en annexe de ce document.

Comité Départemental Olympique et Sportif [CDOS 81]

Le CDOS du Tarn est une association de type « loi 1901 » créée le 19 mars 1986 à l'initiative du Conseil général du Tarn. Il est le représentant du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et a en charge la gestion du sport départemental sous toutes ses formes. Il est ainsi intégré dans la politique de l'aménagement du territoire.

➤ Il a pour objet :

- La sauvegarde et le développement de l'esprit sportif
- La défense et le développement du patrimoine sportif départemental
- La représentation du sport départemental auprès :
 - Des pouvoirs publics
 - Des organismes officiels départementaux
- L'organisation de formations des dirigeants, officiels, techniciens

➤ Ses valeurs

- Le Sport comme lien social (égalité, citoyenneté...)
- L'Olympisme comme facteur d'éducation de la jeunesse (éthique, fair-play...)
- Les bienfaits de la pratique du sport notamment sur la santé (lutte contre le dopage, nutrition...)
- Le sport comme facteur contribuant à préserver l'environnement (développement durable, agenda 21, ...)

➤ En quelques chiffres

59 Comités Départementaux dont 58 adhérents au CDOS 81

1350 Groupements Sportifs (13,5% de Midi-Pyrénées)

95 300 licenciés (12,81% de Midi-Pyrénées) dont :

- 39 600 licenciés « jeunes », moins de 18 ans (42,8% des licences du département)
- 25 500 licenciées féminines (27,6% des licences du département)

➤ Oriente ses missions vers :

- L'écoute et le conseil aux associations
- L'intervention dans les Communautés de Communes ou d'Agglomération et les Pays
- L'aide (secrétariat, logistique des comités, gestion du personnel)
- La formation (Convention Collective Nationale du Sport, jeunes dirigeants...)
- Le montage de projets (Fête des Sports de Nature, Journée de l'Olympisme...)
- La création de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)
- La participation aux comités d'appui du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)
- L'information (site Internet, journal du CDOS 81, documentations diverses)
- La réflexion (colloques)
- La collaboration (conventions) et la représentation du mouvement sportif
- L'étude de dossiers (petits équipements, CNDS...)

➤ Actions avec les partenaires institutionnels :

L'État

- CNDS fonctionnement
- CNDS équipement
- Divers dossiers (lutte contre les incivilités...)
- Politique de la Ville

La Région

- Fonds Régional des Petits Équipements des Clubs

Le Conseil général

- Convention avec les Comités sportifs départementaux
- Fonctionnement de la Maison des Comités
- Parrainage des Jeunes Sportifs
- Divers dossiers (comité de pilotage CDESI...)

Trois représentants au sein de la CDESI (membres du comité de pilotage) :

Michel MARCOUL, Président du CDOS [president.cdos81@orange.fr]

Jacky WOOCK, Responsable de la Commission APPN [jacky.woock@orange.fr]

Cédric MUZAC, Chef de projet [cedric.cdos81@orange.fr]

[148 av. Dembourg 81000 ALBI – tél 05 63 46 18 50 – fax 05 63 46 23 39 – tarn@franceolympique.com]

Site web du CDOS : <http://tarn.franceolympique.com> – Site web national : <http://www.cnosf.fr>

> L'activité

Un ULM est un "aéronef" avec des caractéristiques particulières :

- C'est au maximum un appareil biplace.
- Sa masse maximale au décollage, tout compris, ne dépasse pas 300 Kg pour un monoplace ou 450 Kg pour un biplace. Un dépassement de 5 % à 10% est autorisé pour l'emport de certains équipements (parachute, flotteurs).
- Son moteur doit développer une puissance maximale continue de 45 KW (61 CV) pour un monoplace, et 60 KW (82 CV) pour un biplace, sauf exception dans certaines classes (autogire et aérostat à 60 kW pour les monoplaces et à 80 kW pour les biplaces).
- Il doit être capable d'atterrir avec une vitesse minimum de 65 Km/h.

Il existe 5 classes d'ULM, qui se différencient par leurs principes de vol : le paramoteur, le pendulaire, le multiaxes, l'autogire et l'aérostat ultra-léger (classe pratiquement inexistante).

La vitesse d'un ULM varie entre 30 Km/h pour un paramoteur, à près de 300 Km/h pour les multiaxes les plus rapides ! La plupart des pendulaires volent entre 90 et 120 Km/h, les multiaxes volent entre 100 et 200 Km/h.

En moyenne, les ULM ont une autonomie de 3 à 5 heures de vol.

Il faut être détenteur d'un brevet de pilote ULM, spécifique à chaque classe d'ULM, délivré par le Ministère des Transports.

Comme tous les engins volants, un ULM est soumis aux « Règles de Circulation Aérienne ». Il est de plus limité au mode dit de « Vol à Vue ». Cela signifie qu'il ne peut voler que de jour (de 30' avant le lever du soleil, à 30' après le coucher du soleil), en dehors des nuages, avec une visibilité minimale définie par les règlements. Le pilote doit toujours avoir la vue du sol.

Contrairement aux avions, un ULM peut décoller et atterrir en dehors des aérodromes. C'est là l'un de ses principaux attraits.

> Le comité

Le CD ULM 81 a pour objet :

- la promotion et le développement du vol ultra léger motorisé et de ses particularités,
- le développement et l'organisation de la pratique des activités physiques, sportives et de loisir,
- l'organisation des compétitions,
- le regroupement des intérêts des utilisateurs,
- le dialogue avec les pouvoirs publics, services, personnes ou associations concernées, françaises ou internationales.

Il assure un lien technique et administratif (tutelle) entre les clubs qui le compose et le Comité Régional ULM de Midi Pyrénées, la FFPLUM (Fédération Française de Planeur Ultra Léger Motorisé) et l'EFM (Fédération ULM européenne).

Il veille au respect de la non discrimination et à l'application de la charte de déontologie du sport.

Nombre de clubs dans le département en 2007 [7]

Nombre de licenciés dans le département en 2007 [250 membres actifs]

Jean-Luc MALET Robert PUIG

Membres en charge de la CDESI

[« Le Manel » – 81570 CUQ LES VIELMUR]

[tél. 06 83 87 34 89 (JL M.) – 06.87.44.44.16 (R.P.)]

[j-luc.malet@wanadoo.fr – robert.puig@laposte.net]

Site web du comité : <http://www.ulm81.canalblog.com>

Site web de la fédération : <http://www.ffplum.com>

➤ L'activité

Le vol à voile c'est l'expérience unique de pouvoir voler sans autre moteur que celui des courants aériens ascendants.

Contrairement à certaines croyances, un planeur n'a pas besoin de vent pour tenir en l'air. En fait, un planeur est un avion sans moteur doté d'ailes plus longues, ce qui lui donne de meilleures capacités au vol plané. Le pilote utilise les courants d'air chaud ascendants pour se maintenir en l'air ou monter.

Ainsi, un vol de planeur peut durer plusieurs heures et des vols sur la campagne de 50 à 350 km sont courants en vol à voile.

Il existe des dizaines de modèles de planeurs différents, biplaces ou monoplaces, ils sont entièrement réalisés en matière plastique (fibre de verre, carbone, etc.).

Deux méthodes sont couramment utilisées pour faire décoller un planeur. La première, la plus populaire, consiste à remorquer le planeur avec un avion à moteur jusqu'à une altitude de l'ordre de 500m. A cette altitude, le planeur largue le câble de remorquage et poursuit son vol plané. La deuxième méthode consiste à utiliser un treuil au sol qui permet d'emmener le planeur jusqu'à une altitude d'environ 300-400m.

On peut piloter seul un planeur à 15 ans, et être breveté à 16 ans. L'ATVV assure l'accueil l'information et la formation de toute personne désirant découvrir le vol en planeur.

➤ Le comité

L'ATVV constitue le comité départemental de vol à voile. Elle a pour missions :

- la pratique du vol en planeur,
- la formation de pilotes et d'instructeurs vol à voile,
- l'organisation de compétitions d'importance régionale,
- l'organisation de vols de découverte en planeur.

Nombre de clubs dans le département en 2008 [1]

**Nombre de licenciés dans le département en 2008 [66 pilotes confirmés ou en formation
+ 6 instructeurs]**

François HACHE
Président de l'ATVV

François DURROUX
Trésorier adjoint

[14 rue Peyras – 81500 LAVAUUR]
[tél. 05 63 58 78 07 (F. Hache) –
05 63 55 54 56 (F. Durroux)]
[atvv@free.fr]

Site web du comité : <http://www.planeur-tarn.org>
Site web de la fédération : <http://www.ffvv.org>

> L'activité

Rassemblées sous la houlette de la FFVL, le vol libre regroupe plusieurs pratiques sportives et de loisir qui utilisent l'espace aérien comme terrain de jeu, dans le plus grand silence, car seules les ascendances thermiques suffisent pour s'élever.

Deltaplans, parapentes, cerf volants sont les véhicules du vol libre. Avec ces 3 familles d'ailes voler se décline en :

- soaring le long des falaises,
- vols de distance au raz des nuages,
- sauts au dessus des vagues ou des pentes neigeuses,
- combats ou ballets de cerfs volants,
- ou encore en acrobaties dans les airs de plus en plus téméraires.

On peut voler pour le simple plaisir de glisser dans l'air et prendre un peu de hauteur sur les tracés de la vie quotidienne. On peut aussi se donner des challenges pour aller plus haut, plus loin, plus vite et se tourner vers la compétition et à ce jeu là la France s'en tire plutôt bien avec de nombreux podium en Coupes du Monde.

Mais avant tout cela, voler c'est aussi apprendre avec humilité à connaître les subtilités de l'aérodynamique et de la mécanique de vol de nos engins. Pour cela une formation de pilote dans une école labellisée FFVL permet de progresser en confiance vers l'autonomie et de quitter le nid en toute sécurité (il existe une école associative dans le Tarn qui forme chaque année de nouveaux volatiles très au point...).

> Le comité

L'association dite « Comité départemental de Vol Libre du Tarn », fondée en 2001, a pour objet (extrait) :

- d'organiser, de diriger et de promouvoir la pratique du vol libre,
- d'encourager, de soutenir, de coordonner et de contrôler l'action des associations affiliées et des écoles de vol libre agréées,
- d'organiser les compétitions de vol libre,
- de représenter le vol libre français en tous lieux et toutes circonstances dans le département du Tarn,
- de veiller à ce que le vol libre, qui est à la fois un sport et une technique, reste un moyen de perfectionnement moral et soit une discipline favorisant l'épanouissement de la personnalité.

Elle s'engage à inclure et à promouvoir la notion de développement durable dans ses politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités fédérales et l'organisation des manifestations sportives.

Concrètement le CDVL81 s'est engagé depuis sa création à soutenir trois familles de projets :

- les projets ayant trait à la formation des cadres
 - accompagnateurs de club
 - pilotes bi-placeurs
 - moniteurs fédéraux etc.
- les projets qui concernent la sécurité des pratiquants
 - matériel de sécurité
 - stages de simulation d'incidents de vol
 - soirées thématiques météo et réglementation aérienne etc.
- les manifestations sportives de promotion du vol libre
 - rassemblements festifs
 - journées « découverte »
 - compétitions etc.

Nombre de clubs dans le département en 2007 [3]

Nombre de licenciés dans le département en 2007 [124]

Robert QUARIN
Secrétaire du comité

Site web de la fédération : <http://federation.ffvl.fr>

[9 passage du Bouscaillou – 81990 CUNAC]
[tél. 05 63 45 05 07 – 06 70 04 37 88]
[robert.quarin@wanadoo.fr]

> L'activité

L'aviron, sport de glisse, est une activité de plein air, de loisir et de compétition.

Considéré comme un sport complet, il mobilise l'ensemble des groupes musculaires et exige une bonne coordination gestuelle.

L'objectif poursuivi par le rameur est de se déplacer sur l'eau au moyen d'un bateau et d'avirons. Pour y arriver, le rameur doit en permanence propulser, équilibrer, diriger son embarcation et coordonner l'ensemble « rameur – bateau – avirons ».

L'aviron peut se pratiquer en rivière, en mer et même en salle pour certaines compétitions.

Sport nautique et de nature, l'aviron se diversifie depuis plus d'une dizaine d'années. Auparavant très axée sur la compétition, la Fédération Française des Sociétés d'Aviron développe, depuis plusieurs années, des manifestations sous forme de randonnées.

La fédération d'aviron a ainsi su répondre aux attentes de ses licenciés, en leur donnant la possibilité de pratiquer leur sport tout en découvrant une région dans une ambiance conviviale, en dehors de toute notion de compétition.

> Le comité

Le comité départemental des sociétés d'aviron poursuit les principaux objectifs suivants :

- Pratique du sport aviron.
- Développement et découverte du sport Aviron dans le Tarn en pratique loisir et compétition.

Extrait des statuts :

« L'association dite "Comité Départemental" des sociétés d'aviron, fondée en 1978, a pour objet :

- d'organiser, de coordonner et d'encourager la pratique du sport de l'aviron sur son territoire,
- de diriger, de coordonner et de surveiller l'activité des groupements sportifs affiliés.

Ses moyens d'action sont notamment :

- l'organisation ou le patronage de toutes épreuves ou manifestations sportives, artistiques ou de propagande entrant dans le cadre de son activité, avec la participation des associations affiliées selon toutes modalités appropriées,
- L'organisation de stage spécifique à la pratique de l'aviron.
- L'organisation de la formation des éducateurs de niveau "initiateur". »

Exemples d'actions menées en 2008 :

- école d'aviron : prise en charge des écoles de la ville d'Albi, du réseau d'écoles de Pampelonne, accueil de l'école des Mines et de la faculté Champollion, accueil de plusieurs centres de loisirs,
- formation de l'encadrement (stages d'entraînement et de perfectionnement, soutien pédagogique, formation au monitorat d'aviron),
- aide à l'organisation de manifestations (régates, journée des jeunes rameurs, challenge départemental ...),
- prise en charge financière des déplacements sportifs des équipes participantes aux sélections et aux Championnats de France,
- aide au développement des clubs.

Nombre de clubs dans le département en 2009 [3]

Nombre de licenciés dans le département en 2009 [663]

Xavier BASTARDIE

Président du comité

Site web de la fédération : <http://www.avironfrance.asso.fr>

[50 Grand Rue – 81990 CUNAC]

[tél. 06 75 72 68 62]

[xbastardie@free.fr]

Comité Départemental du Tarn de Canoë Kayak [CDCK 81]

> L'activité

Le Canoë et le Kayak sont deux embarcations dont les origines géographiques et culturelles ainsi que les finalités (transport pour le premier, chasse pour le second) sont éloignées.

Leur point commun et leur spécificité est l'usage d'une pagaie (non fixée à l'embarcation) pour se déplacer.

L'évolution des usages contemporains (de loisirs et de compétitions) et le renouvellement des pratiques a amené une hybridation des formes qui rend parfois leur identification difficile.

Notre Fédération, au delà du Canoë et du kayak, a ainsi été amenée à gérer et développer les disciplines associées (raft, nage en eau vive, pirogue polynésienne, dragon boat...) qui utilisent la pagaie pour se déplacer ou le même espace d'évolution (rivière, lac, mer).

Elle regroupe ainsi dans 3 milieux différents (eau vive, eau calme, mer) pas moins de 15 modalités de pratiques dont la plupart sont des disciplines de compétitions (2 sont olympiques).

> Le comité

Structure déconcentrée de la Fédération Française de Canoë Kayak et disciplines associées (FFCK), le CDCK81 a pour but de promouvoir, d'enseigner, d'organiser et de gérer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées dans le Tarn.

Il a également pour but de protéger le milieu aquatique et l'environnement nécessaire à sa pratique.

Ses missions sont administratives, formatives, sportives, touristiques, domaniales.

Le Tarn reste le premier département Canoë Kayak en Midi-Pyrénées.

La structure hydrologique du département amène à privilégier la pratique en eau vive, sur des bassins de compétition et d'entraînement ou sur des parcours privilégiés (Tarn, Agout).

La fréquentation d'autres sites est plus sporadique et liée au niveau d'eau.

Les disciplines compétitives de slalom, descente, et freestyle sont les mieux représentées.

D'autres pratiques comme le kayak polo et la course en ligne sont pratiquées.

Les activités de loisirs (randonnées, découverte du milieu, initiation, perfectionnement) sont de même au coeur de nos pratiques ainsi que le pôle "aventure" (haute rivière, expéditions).

Notre plan de développement s'attache à proposer des activités adaptées à tous les publics avec un souci de qualité, de sécurité et de compétence technique

Nombre de clubs dans le département en 2008 [6]

Nombre de licenciés dans le département en 2008 [2810 (dont 160 Cartes Canoë Plus)

Patrick CLERC

Référent CDESI

Hervé CLERC

Président

[7 avenue Marcel Bonafé – 81160 ARTHES]

[tél. 05 63 45 90 49 (comité) – 06 82 85 48 23
(Patrick) – 06 76 54 84 42 (Hervé)]

[cdck81@sfr.fr – clercp@wanadoo.fr –
herve.clerc3@wanadoo.fr]

Salarié du comité : **Ludovic DELAHAYE**

Site web du comité : <http://www.cdck81.org>

Site web de la fédération : <http://www.ffck.org>

➤ L'activité

Il s'agit de parcourir un circuit matérialisé par des balises, que le participant doit découvrir par l'itinéraire de son choix, en utilisant une carte spéciale d'orientation et éventuellement une boussole.

La course d'orientation peut être pratiquée :

- En loisir, où le plaisir de se promener en pleine nature s'ajoute à celui de trouver toutes les balises,
- En compétition, où la comparaison avec les autres participants apporte un élément de jeu supplémentaire. Il s'agit alors de trouver les meilleurs itinéraires entre les balises, tout en courant le plus vite possible.

Il existe cinq disciplines officielles :

- Orientation à pied,
- Orientation à VTT,
- Orientation à ski,
- Orientation de précision (accessible aux personnes avec un handicap moteur ou sensoriel),
- Raid'Orientation (pendant 2 jours, par équipes autonomes, à l'aventure).

➤ Le comité

Le CDCO 81 a plusieurs missions :

- Promouvoir, animer, encourager et développer la pratique des activités d'orientation,
- Rechercher le perfectionnement technique et la formation morale de ses membres,
- Représenter et défendre les intérêts de la course d'orientation et de ses membres auprès des organismes départementaux et régionaux ainsi que des pouvoirs publics,
- Créer des liens entre les associations affiliées et servir d'intermédiaire avec la fédération française de course d'orientation,
- Encourager au respect de la nature.

Nombre de clubs dans le département en 2010 [3]

Nombre de licenciés dans le département en 2010 [87]

Christian ESCUDIE

Président du comité

Laurent AUDOUIN

Secrétaire

[(C.E.) 27 Ch. des Rives – 81800 COUFFOULEUX]

[(L.A.) 7 Rue Bois du Lézert – 81100 BURLATS]

[(C.E.) tél. 05 63 40 69 98 – 06 70 06 92 89

le soir après 18h et le samedi et dimanche]

[(L.A.) tél. 05 63 35 91 83]

[escudie.c@wanadoo.fr – laudouin@free.fr]

Blog du comité : <http://cd-co.skyrock.com>

Site web de la fédération : <http://www.ffco.asso.fr>

Comité Départemental de Cyclotourisme

> L'activité

Le cyclotourisme est un sport-plaisir, d'où est exclue toute notion de compétition. La grande majorité de la population, à tout âge, peut pratiquer le vélo : jeunes, familles ; femmes ou hommes, et ce à son propre rythme.

Le cyclotourisme comprend les pratiques de cyclisme sur route et de vélo tout terrain (VTT).

> Le comité

Le comité départemental de cyclotourisme a pour missions :

- la promotion de la pratique du vélo et du VTT,
- l'organisation de randonnées ouvertes à tout public,
- l'apprentissage du vélo : maniabilité, technique, découverte de l'environnement, dans les écoles cyclo.

Concernant le VTT, la Fédération Française de Cyclotourisme attribue des labels de qualité :

- aux clubs, le label « point d'accueil VTT de randonnée »,
- aux structures touristiques, le label « base d'activité VTT de randonnée »,
- à des événements ponctuels, le label « Verte Tout-Terrain ».

Nombre de clubs dans le département en 2007 [17]

Nombre de licenciés dans le département en 2007 [967]

Guy PAILHE

Président du comité

Site web de la fédération : <http://www.ffct.org>

[Le Ségarès de Lescout – 81110 LESCOUT]

[tél. 05 63 70 78 83 – 06 14 77 36 83]

[guyvailhe@wanadoo.fr]

Comité Départemental d'Équitation

Information à venir.

Comité Départemental de Montagne et Escalade

> L'activité dans le Tarn

L'escalade de loisirs est la principale activité des licenciés du Tarn. Elle se pratique en salle sur des structures artificielles d'escalade (SAE). Ces salles sont en grande partie des structures anciennes, vieillissantes et dépassées. Seule la salle privée Altissimo (Albi) présente une structure favorable au développement de l'activité avec laquelle nous entretenons une relation de partenariat.

Il y a un véritable besoin de développement de ces structures si nous voulons voir le nombre de licenciés augmenter et si nous voulons leur proposer un service de qualité (l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), la Fédération française des Clubs Alpains et de Montagne (FCAM) se retrouvent dans des problématiques semblables aux nôtres).

Ensuite, vient l'alpinisme, la descente de canyons, les expéditions lointaines, les raquettes à neige, la randonnée montagne, le ski de montagne, l'escalade artificielle... Activités sur lesquelles nous avons quatre délégations Jeunesse et Sports.

Toutes ces activités sont réalisées principalement dans les départements voisins car les terrains de pratique ne sont pas favorables et suffisamment développés sur le Tarn, pour satisfaire la demande. Certains sites pourraient être aménagés pour répondre à un premier niveau de pratique (comme le canyon) afin d'apprendre les techniques de sécurités et amener à une meilleure autonomie des pratiquants.

Cinq clubs accueillent des jeunes par les écoles d'escalade (Vertiges, Graulhet Nature Evasion, Lacaune, Escadalle, l'Ours) et 3 clubs sont spécialisés Montagne : Montagne Castres, Autant Grimper, Hautes Latitudes ; dont certains connaissent des difficultés actuellement.

> Le comité

La structure CD FFME 81 est le relais départemental de la fédération afin de répondre au mieux aux besoins des licenciés FFME du département qui se retrouvent dans une dizaine de clubs.

- Sites naturels d'escalade (SNE)
 - Conventions, entretien, gestion, suivi, équipement, édition de topo.
- Sites artificiels d'escalade (SAE)
 - Aider au montage de projet (suivi du cahier des charges, aide auprès des porteurs de projet).
 - Etre en cohérence dans la structuration du territoire tout en augmentant et/ou améliorant la qualité des sites de pratique.
- Les clubs
 - Aider à l'encadrement des jeunes dans les écoles d'escalade ainsi qu'à l'encadrement lors des sorties clubs.
 - Valoriser et reconnaître le niveau de pratique des licenciés et accroître la formation des cadres bénévoles (via les passeports et les stages de formations diplômantes). Augmenter les licenciés.
 - Coordonner les sorties des clubs (Interclubs), camps d'été.
- Le développement durable
 - Suivre les conventions de partenariat.
 - Développer l'activité auprès des associations de loisirs et des établissements scolaires.
 - Développer les actions et projets en accord avec les associations de protection de l'environnement et notre charte fédérale.
 - Créer des outils de communication (site Internet, plaquettes publicitaires...).
- Le développement sportif
 - Organiser des sorties communes aux différentes activités sportives du CD (randonnée montagne, alpinisme, escalade).
 - Permettre à chacun de pratiquer son activité à son niveau en créant une équipe escalade départementale tournée vers la compétition.
 - Réaliser la promotion de l'activité lors des événements sportifs (Buffa Venta, journée des sports de nature, semaine de l'olympisme).
 - Organiser des événements sportifs.

Nombre de clubs dans le département en 2007 [10]

Nombre de licenciés dans le département en 2007 [340]

Claude PERRIER
Président

Marie-Lise GUIRRONET
Agent de développement

[148 Avenue Dembourg – 81000 ALBI]
[tel. 06 37 63 21 30 (M.L.G.) – 05 63 34 72 44 (C.P.)]
[cd81.ffme@wanadoo.fr]

Site web de la fédération : <http://www.ffme.fr>

> L'activité

La randonnée pédestre constitue l'une des activités les plus largement pratiquées en France, avec une demande tendant à s'accroître encore à l'heure actuelle en raison de l'attrait des citadins pour les zones rurales. Elle est une activité de pleine nature très peu chère, voire gratuite. Il faut dire qu'en alliant des valeurs simples et actuelles, telles que la convivialité, le respect et la protection de l'environnement, l'effort d'une saine activité physique, la randonnée pédestre permet à chacun d'adapter sa pratique pour y trouver ce qu'il souhaite.

Dans le Tarn, on recense plus de 4 800 km d'itinéraires de randonnée.

Les clubs du département proposent des sorties régulières. La fréquence des randonnées varie d'un club à l'autre. Certains ne randonnent qu'une fois par mois d'autres proposent jusqu'à 2 sorties en semaine et 2 également sur le week-end.

Les sorties sont en règle générale à la journée ou la demi-journée (dans le Tarn ou dans les départements limitrophes). Au-delà de ces sorties, les clubs organisent parfois des séjours randonnée (sur un week-end ou sur une semaine).

> Le comité

Selon ses statuts (article 3) : Le Comité a pour but général le développement de la randonnée pédestre tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme, les loisirs.

Le Comité organise des manifestations grand public départementales (5 à 6 par an). Il s'appuie sur un ou plusieurs clubs pour organiser ce type d'action :

- Rando challenge : compétition de randonnée (il y a un classement),
- Rando de la Paix : randonnée civique et citoyenne organisée avec la DDCSPP et l'ONAC,
- Rando Occitane : manifestation régionale organisée par chaque département de Midi-Pyrénées,
- Rando Santé Mutualité : randonnée organisée en liaison avec la Mutualité Française Midi-Pyrénées et la présence de professionnels de la santé qui donnent des conseils.

Au-delà des manifestations, le comité organise des formations à destination des licenciés (4 à 5 sessions par an) : formation d'animateur de randonnée pédestre, formation balisage et formation aménagement d'itinéraire de randonnée.

Via son réseau associatif préalablement formé, le Comité balise certains itinéraires de randonnée du département (GR, GRP et PR) dans le cadre d'accords avec des collectivités publiques. Il assure ainsi le balisage régulier des sentiers d'intérêt départemental gérés par le Conseil général du Tarn (1 500 km). A travers son dispositif Eco Veille le Comité participe également à la surveillance des sentiers.

Autre mission, la promotion de la randonnée tarnaise à travers :

- la gestion d'une vitrine, l'Espace Randos et Paysages, 6 rue Saint clair à ALBI qui accueille chaque année plus de 5 000 visiteurs,
- l'édition de topo-guides (ex : Tarn à Pied, Traversées du Tarn, Arles – Toulouse (GR 653)...)
- la participation à des opérations promotionnelles organisées par le Comité Départemental du Tourisme du Tarn
- etc...

Enfin le CDRP accompagne l'appui méthodologique et technique des porteurs de projet en matière d'aménagement d'itinéraires de randonnée.

Nombre de clubs dans le département en 2009 [51]

Nombre de licenciés dans le département en 2009 [2 240]

Robert AZAÏS

Président du comité

Bertrand LEPARQ

Coordonnateur randonnée

[6 Rue Saint Clair – 81000 ALBI]

[tél. 05 63 47 33 70]

[bertrand.leparq@ffrandonnee-tarn.org]

[robert.azais@orange.fr]

Site web du comité : <http://www.ffrandonnee-tarn.org>

Site web de la fédération : <http://www.ffrandonnee.fr>

➤ L'activité

La spéléologie est une activité plurielle qui touche au domaine du sport mais également de l'environnement, de la science, de la culture,... et l'implication des spéléologues dans la connaissance et la protection du milieu dans lequel ils évoluent est une de leurs priorités. Acteurs incontournables du milieu souterrain, ils en sont les observateurs privilégiés et ont un rôle au niveau du constat et des manipulations nécessaires en faveur du milieu karstique. Ils sont régulièrement sollicités par des organismes tels que les Agences de l'Eau, le Service Régional de l'Archéologie par exemple et travaillent en étroite collaboration avec eux.

Le spéléologue est avant tout un explorateur. Il cherche à découvrir, connaître et comprendre le milieu dans lequel il évolue et doit prendre en compte toutes les dimensions d'étude possibles pour mieux rendre compte, mettre en place une pratique respectueuse du milieu et mieux le préserver. L'étude du milieu karstique passe donc par différents stades de recherches : l'exploration, la topographie, l'hydrologie, la biospéléologie, l'archéologie, ...

➤ Le comité

Le CDS 81 a pour objet :

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Spéléologie (FFS),
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans le département du Tarn,
- l'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et la descente de canyon,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et de la descente de canyon, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon,
- la défense des intérêts de ses membres.

Afin de pouvoir mener ses actions, le CDS 81 est composé de commissions spécifiques (secours, environnement, scientifique, plongée, enseignement, expédition) qui travaillent sur des projets communs transversaux autour de grands axes :

- Recenser, Connaître, Explorer,
- Préserver et Gérer,
- Partager et Sensibiliser.

Nombre de clubs dans le département en 2007 [7]

Nombre de licenciés dans le département en 2007 [96]

Fabrice ROZIER
Secrétaire du CDS 81
Président du Comité Régional de Spéléologie

Site web du comité : <http://www.cds81.com>
Site web de la fédération : <http://ffspeleo.fr>

[3 rue du Progrès – 81400 ST BENOÎT DE
CARMAUX]
[tél. 05 63 36 44 56 – 06 89 42 08 72]
[fabrozier@orange.fr]

> **L'activité**

Le tir à l'arc, c'est : l'arc, la flèche, la cible, la visée.

Les arcs peuvent être classiques (à double courbure), droits («long bow»), chasse (arcs à double courbure courts), à poulies ou à cames, avec ou sans viseur.

Il existe différentes disciplines au sein de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) :

- sur installation sportives : FITA, FITA Star, tir Fédéral, tir au Beursault, tir en Salle,
- sur parcours de pleine nature : tir en Campagne, tir Nature, tir 3D.

> **Le comité**

Le CD de Tir à l'Arc du Tarn a pour objet :

- d'organiser, diriger et développer la pratique du Tir à l'Arc sous toutes ses formes par des réunions, des stages et des exercices de plein air ou en salle, ou en espace naturel,
- de promouvoir, d'enseigner, d'organiser, de gérer la pratique du Tir à l'Arc ainsi que des activités sportives dans sa zone géographique,
- de développer les actions sportives en faveur de la jeunesse,
- d'aider à la formation de nouveaux groupements sportifs en favorisant et en propageant l'exercice du Tir à l'Arc,
- de créer et d'organiser des concours et compétitions départementales, ainsi que régionales, nationales ou internationales en concertation avec la ligue et la Fédération Française de Tir à l'Arc (F.F.T.A.).

Nombre de clubs dans le département en 2007 [8]

Nombre de licenciés dans le département en 2007 [235]

Gisèle GALLET

Secrétaire du comité

Site web du comité : <http://cd81tiralarc.e-monsite.com>

Site web de la fédération : <http://www.ffta.fr>

[Chemin du Rat – 81380 LESCURE

D'ALBIGEOIS]

[tél. 06 16 59 25 41]

[giselegallet@laposte.net]

> L'activité

L'objectif principal de la Fédération Française Handisport est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées (handicapés physiques, visuels ou auditifs).

En fonction de la nature de leur déficience, grâce à un encadrement compétent et un matériel adapté, de nombreuses disciplines sont aujourd'hui accessibles aux personnes handicapées.

Neuf sports de pleine nature sont aujourd'hui « fédérés » au sein de la Fédération Française Handisport : leur développement fait l'objet d'une Commission Sportive spécifique au sein du département Sports de Nature :

- Escalade, Canoë Kayak, Char à Voile, Sports Aériens, Plongée, Randonnée : à vocation uniquement non compétitive
- Ski alpin, Ski nordique, Voile : à vocation à la fois compétitive et non compétitive.

> Le comité

Le CDH 81 comprend des associations qui ont pour but la pratique des activités physiques et sportives spécifiques aux handicapés physiques ou visuels ou auditifs, dont le siège est situé dans ledit département.

Le CDH 81 a pour objet :

- l'organisation, le développement, la coordination et le contrôle de la pratique des activités physiques et sportives des handicapés physiques et visuels de toutes origines de son territoire,
- la formation et le perfectionnement des cadres administratifs, des cadres techniques et sportifs, des juges et des arbitres des disciplines sportives pour handicapés physiques et visuels,
- la représentation des associations, des adhérents, auprès des pouvoirs publics, des organismes sportifs départementaux et la défense de leurs intérêts, moraux et matériels,
- le développement des liens d'amitiés entre les associations sportives afin de permettre une meilleure compréhension entre leurs membres,
- l'incitation à la création de nouvelles associations sportives ainsi que leur promotion.

Nombre de clubs dans le département en 2007 [6]

Nombre de licenciés dans le département en 2007 [93]

Jean VINET

Président du comité

Vincent PLET

Coordonnateur

[Base de Loisirs des Etangs – « La Serre » -
81710 SAÏX]

[tél. 05 63 59 32 48 – 06 79 61 67 79]

[cd81@handisport.org]

Site web du comité : <http://cdh81.monsite.orange.fr>

Site web de la fédération : <http://www.handisport.org>

> L'activité

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) est la plus importante Fédération Sportive Affinitaire et Multisports de France.

Elle a pour objet de proposer des activités sportives accessibles à tous. Les activités sports de nature de l'UFOLEP du Tarn sont en fonction du tissu associatif local affilié. Autrement dit, tous les sports de nature peuvent être pratiqués à l'UFOLEP.

Actuellement les associations proposant des sports de nature pratiquent principalement le VTT et la randonnée pédestre. Il y a également une école de parachutisme et un club de bike trial. Mais à tout moment, une association pratiquant une ou plusieurs autres activités de nature peut être accueillie.

> Le comité

Le comité UFOLEP 81 mène essentiellement trois objectifs :

- Valoriser le développement des activités départementales
 - Organiser et promouvoir la pratique de l'activité sportive dans le département comme un moyen d'épanouissement, d'éducation et de citoyenneté.
 - Susciter et organiser l'activité sportive (Championnats, coupes, challenges, randonnées, tournois,...).
 - Etude des projets associatifs (tournois, rencontres sportives,...).
- Soutenir les associations
 - Fourniture de matériel aux clubs : à l'initiative de chaque commission sportive et dans le cadre du budget des commissions sportives.
 - Aide technique aux associations (demandes auprès des Mairies, accompagnement sur le développement ou le maintien des activités en fonction des besoins, mise en place de formations d'animateurs sportifs, d'arbitres,...).
 - Aiguillage pour les démarches administratives (Préfecture, demande de subventions tel que le CNDS, les petits équipements...).
 - Soutien financier sous plusieurs formes :
 - Aide au dynamisme des associations. Cette aide est attribuée chaque année au moment de la réunion des délégués au mois de novembre.
 - Aides à l'organisation de manifestations à caractère départemental, régional ou national.
- Organiser des événements sportifs
 - Manifestation sportive annuelle de niveau départemental (tournoi, course, raid...).
 - Événements sportifs de niveau régional, national et international.

Nombre de clubs dans le département en 2007 [115]

Nombre de licenciés dans le département en 2007 [3 660]

Jean CABADI

Vice-président

Patrick JANY

Président du comité

[11 rue Fonvieille – 81000 ALBI]

[tél. 05 63 54 03 54]

[ufolep@fol81.org]

Site web du comité : <http://www.ufolep81.com>

Site web de la fédération : <http://www.ufolep.org>

Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire [UNSS]

> L'activité

L'Union Nationale du Sport Scolaire est une fédération multisports ouverte à tous les jeunes collégiens et lycéens scolarisés.

Elle a pour objet d'organiser et développer la pratique d'activités sportives composantes de l'éducation physique et sportive, et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux Associations Sportives du second degré. (Article premier des Statuts de l'UNSS).

Les activités de pleine nature qui sont pratiquées au sein de l'UNSS 81 sont :

- aviron
- canoë kayak
- course d'orientation
- équitation
- escalade
- golf
- raid
- tir à l'arc
- triathlon
- voile
- VTT

> Le comité

La direction du Service départemental de l'UNSS du Tarn organise et coordonne la pratique des activités physiques, sportives et artistiques dans le cadre du sport scolaire du second degré.

Nombre de clubs dans le département en 2009 [75]

Nombre de licenciés dans le département en 2009 [7 132]

Christophe BIGEYRE
Directeur Service départemental

Site web de la fédération : <http://www.unss.org>

[131 rue Commandant Blanché – 81000 ALBI]
[tél. 05 63 47 92 49 – 06 21 25 20 70]
[dsd081@unss.org]

Ce collège regroupe les partenaires de la politique départementale relative aux Espaces Naturels Sensibles (ENS).

A travers la diversité de ses membres, il incarne les intérêts environnementaux, économiques et sociaux qui sont en jeu dans les espaces naturels tarnais.

Siège à la CDESI un représentant pour chacune des structures suivantes :

- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN),
- Société Tarnaise des Sciences Naturelles,
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Tarnais (CPIE),
- Union Protection Nature Environnement du Tarn (UPNET),
- Office National des Forêts (ONF),
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF),
- Chambre d'Agriculture,
- Syndicat des forestiers privés du Tarn,
- Association Tarnaise d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ATASEA),
- Comité Départemental du Tourisme,
- Fédération Tarnaise de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FTPPMA),
- Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn,
- Association Tarnaise des Bailleurs de Baux Ruraux,
- Un représentant des professionnels encadrant les sports de nature.

Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Tarn [LPO Tarn]

Reconnue d'utilité publique, la Ligue pour la Protection des Oiseaux a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre des Macareux moines en Bretagne. Depuis près d'un siècle, la LPO poursuit et développe ses actions autour de la conservation des oiseaux et des milieux naturels. Avec cent autres associations de par le monde, la LPO a participé en 1993 à la création de BirdLife International, dont elle est le représentant en France. Etudier, gérer, protéger, sensibiliser, tels sont les fondements sur lesquels la LPO s'engage : agir ensemble pour les oiseaux et les hommes.

Créé en mars 1982, le Groupe Ornithologique du Tarn (GOT) a œuvré durant plusieurs années pour la conservation du patrimoine naturel tarnais, au travers de l'oiseau. Devenue LPO Tarn en 1998, l'association poursuit ses objectifs en développant le partenariat (collectivités, administrations, associations, chambres consulaires, etc.) et des actions auprès du grand public.

La LPO Tarn :

- est à l'origine, avec la collaboration des élus locaux, de la création de la première réserve naturelle régionale de la région Midi Pyrénées (RNR de Cambounet sur le Sor) ;
- organise des sorties d'initiation à l'ornithologie et de découverte du patrimoine naturel, ainsi que des conférences ;
- participe aux réflexions engagées sur la conservation du patrimoine naturel (Natura 2000, politique départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, schéma territorial de l'énergie éolienne sur le territoire du Parc naturel régional du Haut Languedoc, etc.) ;
- assure un relais départemental de récupération et de soins aux oiseaux blessés (centre de soins de la faune sauvage) ;
- anime et gère depuis 1985 la base de données ornithologiques du Tarn (plusieurs milliers d'observations), ainsi que le suivi d'espèces d'oiseaux et de milieux naturels ;
- collabore à diverses publications scientifiques et pédagogiques.

Jean-Claude PICHON

Administrateur LPO Tarn

Site web local : <http://tarn.lpo.fr>

Site web national : <http://www.lpo.fr>

[Place de la mairie – Aile du Château – BP 27
81290 LABRUGUIERE]

[tél. 05 63 73 08 38]

[tarn@lpo.fr]

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi Pyrénées

Créé en 1988, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées a pour objet la préservation du patrimoine naturel remarquable. Pour ce faire, son action s'articule autour de la maîtrise foncière ou d'usage.

Ainsi le Conservatoire achète, gère ou loue des terrains afin de protéger les habitats et les espèces présents et pour favoriser leur développement.

Concentrant son action sur la faune et la flore les plus menacées, le CREN MP oeuvre activement en faveur de la biodiversité.

L'association réalise aussi de nombreux inventaires naturalistes et contribue à une meilleure connaissance du patrimoine naturel régional.

En plus de 10 ans, le CREN MP a également développé une véritable compétence de gestion et réalise des chantiers grâce à des outils et moyens spécifiques (pâturage, restauration de site, clôtures, gyrobroyage, etc.). Parfois, le Conservatoire confie la gestion de terrains à des agriculteurs par exemple, par l'intermédiaire de conventions et concilie ainsi les pratiques et besoins agricoles avec la protection de l'environnement.

Soucieuse d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire, l'association développe des missions de sensibilisation et de conseil et a tissé de nombreux partenariats avec des organismes publics, des collectivités territoriales, des associations et des particuliers.

Frédéric NÉRI

Chargé de mission CREN MP

Site web : <http://enmp.free.fr>

[1 impasse de Lisieux – BP 43053

31025 Toulouse cedex 3]

[tél. 05 81 60 81 90]

[frederic.neri@espaces-naturels.fr]

Société Tarnaise des Sciences Naturelles

La STSN est une association régie par la loi de 1901. Ses activités sont variées, mais toutes en relation avec la connaissance de la Nature, et sont consignées dans un programme annuel :

- sorties d'étude sur le terrain (dominante botanique au printemps, dominante mycologie en automne, Géologie Minéralogie, Paléontologie tout au long de l'année, étude des Chiroptères, etc.), organisées par l'association seule ou en partenariat avec des organismes divers ;
- expositions et conférences sur la Mycologie et la Botanique, la Minéralogie – Géologie – Paléontologie ;
- travaux scientifiques et de cartographie ;
- réunions de travail et d'étude, avec projections de diapositives ou de photos numériques prises par les membres de l'association ;
- séances de détermination, d'initiation et de perfectionnement à l'usage du microscope en mycologie et en botanique ;
- initiation et perfectionnement en macrophotographie ;
- édition d'un bulletin annuel, diffusé dans une douzaine de pays étrangers ;
- partenariats avec divers organismes départementaux pour des actions d'animation (en particulier auprès des écoles), des études floristiques, etc. ;
- participation à des commissions administratives liées à l'Environnement (réactualisation des Espaces Naturels Sensibles du Tarn, mise en place des sites « Natura 2000 » du Tarn, réactualisation des ZNIEFF, ...);
- participation à des études d'impact écologique, à la demande de bureaux d'études ;
- mise à disposition, pour les membres de l'association, des ouvrages de la bibliothèque et de matériel d'observation (microscopes et loupes binoculaires).

Philippe DURAND

Président de l'association
Site web : <http://www.sotascinat.org>

[16 rue du Pont – 81570 VIELMUR]
[stsn@wanadoo.fr]

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Tarnais

Le CPIE est organisé en 3 pôles d'activités qui regroupent ses diverses missions :

- Pôle Education-Formation :
 - Education à l'Environnement
 - Sensibilisation à l'Environnement
 - Production d'outils pédagogiques
 - Création ou suivi d'événements
 - Animation de réseaux en démarche de développement durable
- Pôle Emploi-Insertion :
 - Chantiers Environnement et Patrimoine
 - Actions d'insertion professionnelle
 - Aide à la mise en oeuvre de nouvelles organisations et d'emplois dans le domaine de l'environnement
- Pôle Conseil et Développement :
 - Accompagnement et expertise pour des porteurs de projets à dimension éducative
 - Animation de procédures de concertation territoriale et de médiation environnementale
 - Développement de la prise en compte du développement durable dans le cadre des politiques territoriales. Appui aux collectivités pour la mise en oeuvre des agendas 21 locaux

Gérard MOLENAT

Directeur du CPIE
Site web : <http://www.cpie81.asso.fr>

[76 avenue du Sidobre – 81100 CASTRES]
[tél. 05 63 59 40 57]
[gerard.molenat.cpie81@wanadoo.fr]

Union Protection Nature Environnement du Tarn [UPNET]

Sous l'impulsion de plusieurs associations préoccupées par le devenir de leur environnement, l'UPNET a été créée le 29 septembre 1981. Statutairement définie comme une fédération départementale, elle s'inscrit dans une mouvance associative nationale, garantissant une meilleure coordination du réseau : elle est membre de France Nature Environnement (FNE) et de l'Union Midi-Pyrénées NATURE Environnement (UMINATE).

L'UPNET est en relation étroite avec un vaste réseau d'associations, s'étendant sur l'ensemble du département. Ce mouvement associatif en contact quotidien avec la population locale peut être considéré comme un véritable observatoire de notre environnement.

Grâce à des compétences techniques et scientifiques, la fédération est un outil à la disposition des acteurs de la vie économique et des collectivités locales. Elle compte à ce jour 37 associations adhérentes.

Son action consiste en :

- une aide apportée à chacune de ses associations membres,
- la création de liens de solidarité entre elles,
- un encouragement à la coordination de leurs efforts,
- la diffusion de l'information,
- l'appui de leurs revendications auprès des pouvoirs publics,
- la constitution de synergies susceptibles de faire progresser les objectifs poursuivis.

Elle dispose de tous les moyens d'action légaux et en particulier de :

- tous moyens d'information et de formation,
- tous moyens financiers légaux et compatibles avec les présents statuts,
- réalisation d'études,
- participation à l'action des organismes et services publics de droit interne ou de droit international, ou des sociétés d'économie mixte,
- émettre des avis notamment dans les enquêtes publiques,
- ester en justice.

Roland LABOYE

Président de l'association Sidobre Debout

Site web : <http://upnet.asso.fr>

[10 rue du Consulat – BP 107

81102 CASTRES Cedex]

[tél. 05 63 40 11 89 (UPNET)]

Office National des Forêts – Agence interdépartementale de Castres

Créé en 1964 pour succéder à l'administration des Eaux et Forêts, l'ONF gère plus de 10 millions d'hectares de forêts publiques et espaces boisés relevant du régime forestier en métropole et dans les départements d'Outre-Mer. Il met en oeuvre à ce titre une gestion durable des forêts domaniales, propriétés de l'Etat, et des forêts des collectivités en étroite relation avec les collectivités locales propriétaires.

Les forêts publiques du Tarn (près de 26 800 ha) relèvent de l'agence interdépartementale de Castres qui gère également celles de l'Aveyron, du Lot et du Tarn-et-Garonne.

L'ONF mobilise 40% de la récolte nationale de bois pour la filière - les forêts publiques du Tarn ont fourni près de 95 000m³ en 2008 - et réalise des prestations de service (expertise, études, travaux) dans le domaine de la gestion d'espaces naturels, pour les collectivités et des clients privés.

Ces missions sont menées dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour la période 2007/2011, dans lequel l'Établissement s'engage en particulier sur :

- une gestion durable, innovante et exemplaire des forêts publiques. De nombreux sites Natura 2000 se situent en forêt domaniale ; c'est le cas dans le Tarn pour celles de Grésigne, de Lacaune et du Haut-Agout
- une contribution à l'approvisionnement régulier de la filière-bois et au développement des usages énergétiques du bois,
- un développement de ses activités concurrentielles avec le double objectif d'utilité et de financement de ses actions d'intérêt général, notamment dans l'environnement et la prévention des risques naturels (Restauration des terrains en montagne, périmètre de captage d'eau potable)

L'exercice de ces missions contribue au maintien d'activités, d'emplois et de développement en zones rurales. Dans le Tarn, ce sont plus de 40 personnes, largement délocalisées au plus près du terrain.

Dominique THIERRY

Responsable Accueil du Public

Site web national : <http://www.onf.fr>

[5 rue Christian d'Espic – 81100 CASTRES]

[tél. 05 63 62 12 60]

[dominique.thierry@onf.fr]

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées [CRPF]

Le CRPF est un établissement public à caractère administratif au service des propriétaires forestiers privés. Ses missions, définies par la loi, sont :

- agrément des documents de gestion,
- encouragement à pratiquer une sylviculture garantissant une gestion durable des forêts,
- développement des différentes formes de regroupement.

Les activités qui découlent de ces attributions sont multiples :

- instruction et agrément des Plans Simples de Gestion (PSG),
- information des propriétaires, journal « Echo des Forêts »,
- formation et conseils personnalisés aux sylviculteurs,
- incitation à la gestion, au regroupement...

Le CRPF développe ses actions avec l'aide de partenaires locaux, régionaux et nationaux. Ces partenariats permettent une meilleure efficacité dans les services fournis aux propriétaires forestiers sylviculteurs privés. Le Centre, en liaison avec les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les professionnels..., favorise la mise en place et le développement d'actions techniques, économiques, interprofessionnelles, environnementales...

Sur une superficie de 578 084 ha, 29 % du département du Tarn sont des surfaces boisées (165 303 ha), dont 140 177 hectares appartiennent à 39 637 propriétaires privés (85 %).

Philippe THEVENET
Directeur Adjoint du CRPF

Site web : <http://www.crfp-midi-pyrenees.com>

[7 chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE TOLOSANE]
[tél. 05 61 75 42 00]
[philippe.thevenet@crpf.fr]

Syndicat des Forestiers Privés du Tarn

Le Syndicat des Forestiers Privés du Tarn est l'un des 78 Syndicats Départementaux regroupés au sein de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France. Créée en 1943, elle rassemble, sur le plan national, 30 000 adhérents pour 1,5 millions d'hectares.

La forêt tarnaise couvre 165 000 ha, elle appartient pour 85 % à des forestiers privés et est constituée en majorité de feuillus (74 %).

Le Syndicat des Forestiers Privés du Tarn a pour mission « l'étude et la défense des droits et des intérêts de ses adhérents dans les domaines juridiques, économiques et sociaux ».

Concrètement, le Syndicat représente et défend les intérêts de ses adhérents auprès des instances départementales dans les réunions et colloques auxquels il participe.

Il informe ses adhérents des lois et règlements en vigueur, met à leur disposition le service juridique de la Fédération Nationale, leur propose des formations sur la fiscalité, les problèmes économiques, les aspects sociaux et environnementaux de la forêt.

Il s'attache à promouvoir une gestion durable des forêts afin de préserver la fonctionnalité des écosystèmes forestiers et à faire reconnaître les services environnementaux rendus par la forêt.

Jean-Louis DE TORRES
Président du syndicat

Site de la Fédération Nationale des Syndicats
des Forestiers Privés de France : <http://www.foretriveefrancaise.com>

[Maison de la Forêt du Tarn – 10 Allée des
Auques – 81200 AUSSILLON]
[tél. 05 63 97 73 13]
[j-louis.detorres@orange.fr]

Chambre d'Agriculture du Tarn

Créée en 1924, la Chambre d'agriculture est régie par les lois des établissements publics. Tous les 6 ans, les membres de la Chambre d'agriculture sont élus au suffrage universel par l'ensemble du monde agricole. 45 membres ont été élus en 2007 à la Chambre d'agriculture du Tarn. Deux présidents d'honneur et 8 membres associés font également partie de cette assemblée.

L'assemblée se réunit en Session, au moins deux fois par an. Les débats permettent d'aborder les préoccupations liées à l'actualité, d'émettre des vœux, de décider des actions à entreprendre et de voter les budgets.

Dans l'intervalle, le Bureau et les commissions nommées par cette assemblée sont convoqués.

L'assemblée de la Chambre d'agriculture du Tarn est composée de chefs d'exploitation, propriétaires et usufruitiers, salariés de la production, salariés des groupements, anciens exploitants, coopératives de production, autres coopératives, Crédit Agricole, mutualités, organisations syndicales, CRPF.

Comme la Chambre de métiers et la Chambre de commerce et de l'industrie, elle est une Compagnie Consulaire.

Institution professionnelle agricole et établissement public, une Chambre d'agriculture est chargée de représenter les intérêts agricoles. Elle remplit une double mission :

- une mission consultative : elle est le porte-parole de la profession agricole et participe, à ce titre, à de nombreuses instances de décision sur le plan départemental,
- une mission d'intervention : elle initie, coordonne et applique sur le terrain des programmes d'intervention répondant aux attentes de l'agriculture et de la société.

2 grandes priorités ont été définies par la nouvelle équipe élue en 2007 :

- Une Chambre d'agriculture de proximité avec des conseillers répartis sur tout le territoire et des élus impliqués à la fois sur le terrain et sur les dossiers départementaux.
- Une Chambre d'agriculture en phase avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain avec une organisation recentrée sur de grands thèmes fédérateurs tels que la structuration des filières, l'environnement et les milieux, l'urbanisme et le foncier, le conseil d'entreprise, le développement des territoires.

La Chambre d'agriculture du Tarn assure ainsi, auprès des agriculteurs, un appui collectif :

- en les accompagnant, par groupe, dans leur réflexion pour leur permettre de faire aboutir leur projet,
- en leur proposant des réunions de terrain et en diffusant des bulletins techniques,
- en leur proposant de nombreuses formations.

Elle leur propose également un appui individuel, grâce au conseiller agricole qui peut :

- les aider à analyser la faisabilité d'un projet, sous l'angle technique, économique, travail: installation, production nouvelle ...
- réaliser le diagnostic sur l'exploitation et conseille sur les améliorations à apporter (par rapport à la conditionnalité)
- réaliser le dossier de déclaration informatique PAC et le transmet à l'Agence Unique de Paiement
- accompagner les agriculteurs dans les démarches techniques et administratives (conversion à l'agriculture bio ...)
- analyser leurs attentes et bâtir avec eux un projet de construction, jusqu'au dépôt de demande de permis de construire
- réaliser, à l'aide de logiciels spécialisés, le plan d'épandage pour une meilleure gestion des effluents d'élevage.

La Chambre d'agriculture s'ouvre également aux collectivités territoriales. Elle réalise les diagnostics fonciers et agricoles pour les communes en préalable d'une carte communale ou d'un PLU.

Patrick ROSSIGNOL

Référent CDESI

Site web : <http://www.agritarn.com>

[En Rives – 81110 SAINT AMANCET]

[tél. 05 63 50 11 21]

[info@enrives.eu]

Association Tarnaise d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles [ATASEA]

L'ATASEA a pour fonction d'accompagner les évolutions du milieu rural.

Dans le domaine agricole elle intervient pour faciliter le renouvellement des générations d'agriculteurs :

- le point chance installation reçoit les porteurs de projet désireux de s'installer en agriculture
- le point info transmission accompagne les agriculteurs cessant leur activité

L'ATASEA intervient également dans la gestion des milieux naturels :

L'ATASEA anime trois sites Natura 2000 dans le département (Causses de Caucalières et Labruguière ; Vallée du Gijou ; Montagne Noire Occidentale). Le réseau Natura 2000 regroupe un ensemble de sites abritant des milieux et des espèces animales ou végétales rares, ou caractéristiques, à l'échelle européenne. Son objectif est d'assurer la pérennité de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques et sociales du territoire.

Le rôle de l'ATASEA, en tant que structure animatrice, est de faire vivre le Document d'Objectifs (DOCOB) et de coordonner le programme d'actions.

En partenariat avec la LPO Tarn, l'ATASEA participe à la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale Forêt de la Grésigne et environs.

L'ATASEA intervient également en tant que cellule d'assistance technique pour la gestion des prairies humides de fonds de vallées des hautes vallées du Dadou et de l'Oulas.

Jean-Yves PAGES

Président

Site web national : <http://www.cnasea.fr>

Site web départemental : <http://tarn.n2000.fr>

Claire HERMET

Chargée de mission

[La Milliassolle – 96 rue des Agriculteurs

B.P.20326 – 81027 ALBI CEDEX 9]

[tél. 05 63 48 83 48]

[c.hermet@tarn.chambagri.fr]

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection de Milieux Aquatiques a pour objet :

- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- Le développement de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche par toutes mesures adaptées.

Elle regroupe les 48 A.A.P.P.M.A (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) du département.

Pour la poursuite de ses objectifs, la FDPPMA est chargée :

- De concourir, en ce qui la concerne, à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier en participant la répression du braconnage, au contrôle de la commercialisation du poisson d'eau douce, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en oeuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles migratrices,
- De susciter, de coordonner les activités des associations adhérentes et de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique,
- De participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles,
- D'effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole (inventaire piscicole, aménagement de frayères, constitution de réserve...),
- De mener des actions d'information et de sensibilisation aux milieux aquatiques et à la pratique de la pêche, ...

Didier REY

Président

Site web : <http://www.pechetarn.fr>

[3 & 5 rue des Jardins Neufs BP 68

81102 CASTRES CEDEX]

[tél. 05 63 35 55 56]

[federationpeche.81@wanadoo.fr]

Comité Départemental du Tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme a pour rôle de valoriser l'image et la notoriété du département du Tarn et d'accroître les parts de marché pour générer du chiffre d'affaires.

Il a également pour objectif d'animer, de développer un travail de partenariat, de collaboration et d'aide à la promotion avec les différents acteurs touristiques du département, en France mais également à l'étranger.

Quelques actions du CDT :

- La presse : 59 accueils, rencontre avec 210 journalistes,
- Les professionnels du voyage : rencontre avec 236 professionnels,
- De nombreux salons en Europe, opérations de séduction,
- Les marchés étrangers : promotion du Tarn en France et à l'étranger avec l'association "Tourisme et Culture",
- Edition de nombreux guides sur la découverte du Département,
- L'organisation de la bourse d'échanges entre professionnels du Tourisme tarnais,
- Le suivi conjoncturel mensuel et annuel réalisé par l'observatoire du Comité Départemental de Tourisme,
- Deux campagnes de communication par an multicanaux,
- Le Guide du Routard, spécial Tarn, Aveyron et Lot,
- L'optimisation et l'amélioration des services en ligne sur Internet, vente de produits touristiques et accès des professionnels sur Internet,
- Les installations de bornes interactives pour s'informer 24h/24,
- Le fleurissement des villes et villages,
- Les circuits vélos,
- Les circuits voitures pour mailler tout le département,
- L'accessibilité : implication dans la mise en place du label Tourisme et Handicap.
- Chargés de mission tourisme mis à disposition des Pays pour coordonner et décliner la politique départementale en matière de tourisme,
- Rencontre tourisme et Internet,
- Commercialisation des produits touristiques,
- Développement du travail en direction des groupes : séminaires, tourisme d'affaires,...
- Réalisation d'un Plan Marketing,
- Travail avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc,
- Valorisation de la randonnée et des sports de pleine nature,
- Installations de panneaux Image,
- Sortie du « Guide Vert Tarn »,
- Réalisation d'une campagne TV au niveau national sur les chaînes hertziennes et câblées.

Patricia BRIQUET

Directrice du CDT

Sites web : <http://www.tourisme-tarn.com>
et <http://www.balades-randonnees-tarn.com>

[41 rue Porta - BP 225 - 81006 ALBI Cedex]
[tél. 05 63 77 32 10]
[patricia.briquet@cdt-tarn.fr]

Association Tarnaise des Bailleurs de Baux Ruraux

L'Association Tarnaise des Bailleurs de Baux Ruraux est une Association « loi 1901 » ayant pour but la sauvegarde des intérêts matériels et moraux des anciens exploitants et propriétaires, bailleurs de baux ruraux du département.

L'Association travaille en harmonie avec tous les acteurs de la vie rurale (FDSEA, Chambre d'Agriculture, Direction départementale de l'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, Association des Fermiers...) dans un sens constructif et dans le souci du dialogue. Elle est présente, avec ses homologues d'autres départements, au sein de diverses instances nationales.

Elle donne à ses adhérents des informations sur les évolutions juridiques et administratives intéressant leur patrimoine ainsi que les tarifs des fermages. Elle dispense des conseils sur les différentes formes de faire-valoir ou les règles successorales, elle propose un conseil juridique personnalisé en collaboration avec les services de la FDSEA. Enfin elle assure la défense de leurs intérêts au travers des Tribunaux Paritaires et autres instances départementales.

Bernard MIQUEL

Référent CDESI

Site web : <http://www.fnsea.fr>

[29 lot. « Les Rives de l'Agoût »
81800 COUFFOULEUX]
[tél. 05 63 40 10 83 – 06 74 13 06 91]
[bernardjacquie@aliceadsl.fr]

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn [FDC 81]

La Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn (FDC 81) existe officiellement depuis le 16 décembre 1941, date de déclaration à la Préfecture. Sa dénomination actuelle date du 11 mai 1955.

La FDC 81 est une association loi 1901, agréée au titre de la protection de la nature. Elle a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Les fédérations départementales des chasseurs participent à des missions de service public, notamment dans les domaines suivants, selon l'article R421.39 du code de l'environnement :

- mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental,
- participation à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique,
- contribution à la prévention du braconnage,
- information, éducation et appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs,
- préparation à l'examen du permis de chasser et contribution à sa validation,
- prévention des dégâts de gibier et indemnisation des dégâts de grand gibier.

Michel NEGRE

Président de la FDC 81

Site web : www.frc-midipyrenees.fr

[Chemin du Séminaire du Roc

81012 ALBI Cedex 9]

[tél. 05 63 49 19 00]

[fdc81@chasseurdefrance.com]

Un représentant des professionnels des sports de nature

Il s'agit de prestataires indépendants qui encadrent une ou plusieurs activités contre rémunération :

- Randonnée pédestre,
- VTT,
- Escalade,
- Canyoning,
- Spéléologie,
- Et d'autres activités complémentaires.

Ils sont une dizaine dans le département et interviennent pour des groupes ou des individuels, à tout niveau de pratique.

Ils ne sont pas regroupés au sein d'une association ou d'un syndicat qui les représenterait tous, toutes activités confondues.

Ils sont donc présentés en annexe du présent document et mettent en place une concertation pour assurer leur représentation à la CDESI. En fonction de l'ordre du jour, le professionnel le plus à même de siéger représentera ses confrères.

Ont été associés à cette démarche les loueurs professionnels d'équipements sportifs (canoë et VTT), car ils interviennent également dans la pratique des sports de nature, avec des enjeux économiques.

Ce collège rassemble les acteurs de l'aménagement du territoire qui interviennent sur le territoire tarnais.

Il comprend :

Trois représentants du Conseil général (également membres du comité de pilotage) :

- > Elu en charge du sport,
- > Elu en charge de l'environnement,
- > Elu en charge du tourisme.

Un représentant pour chacune des structures suivantes :

- > Région Midi-Pyrénées,
- > Pays Vignoble Gaillacois, Bastide et Val Dadou,
- > Pays de l'Albigeois et des Bastides,
- > Pays d'Autan,
- > Pays de Cocagne,
- > Pays Sidobre Monts de Lacaune,
- > Association des Maires du Tarn,
- > Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Un représentant pour chacun des services de l'Etat suivants :

- > Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
- > Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- > Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le Conseil général du Tarn décline ses compétences et ses actions autour de 4 engagements :

- le développement et l'emploi,
- l'éducation, la culture et le sport,
- le bien-être de tous,
- la qualité du cadre de vie.

Conséquences directes des vagues de décentralisation, les compétences sont celles définies par la loi comme incombant obligatoirement aux Départements.

Si le cadre législatif pose les limites, la réalité est plus complexe et tient compte de nombreux paramètres locaux (déséquilibres géographiques ou économiques, etc.). Ainsi, dans un souci de développement partagé et de traitement équitable de tous les Tarnais, le Conseil général a élargi ses missions bien au-delà de ses compétences obligatoires :

Développement et emploi

Aménagement routier départemental
Economie
Agriculture
Tourisme
Aménagement routier national et communal
Téléphonie mobile haut débit

Education, culture et sport

Collèges
Transport scolaire
Aides aux familles
Enseignement primaire
Enseignement supérieur
Bibliothèque Départementale
Archives Départementales
Itinéraires de randonnées
Musique et culture audiovisuelle
Offre culturelle de proximité
Musées et patrimoine
Sport de masse
Manifestations sportives
Associations de jeunes
Bases de loisirs
Sports de nature

Bien-être de tous

Enfance
Adultes handicapés
Personnes âgées
Insertion
Logement social
Politique de la ville

Qualité du cadre de vie

Aménagement urbain
Aménagement rural
Développement local
Aménagement communal
Service Départemental d'Incendie et de Secours
Laboratoire départemental d'hygiène
Espaces naturels sensibles
Sensibilisation à l'environnement
Déchets ménagers
Ressource en eau
Alimentation en eau potable
Assainissement
Hydraulique agricole

— Missions obligatoires
— Actions volontaristes

Vos interlocuteurs au Conseil général :

Standard [05 63 45 64 64]
Service de la jeunesse et des sports [05 63 45 65 94]
Bases départementales [05 67 89 62 15]
Service de l'enseignement [05 63 45 66 18]
Service de la culture [05 63 45 66 14]
Direction de l'eau et de l'environnement [05 63 48 68 41]
Services Eco-action, Espaces et Paysages et Biodiversité Végétale [05 63 48 68 51]
Agenda 21 Départemental [05 63 45 66 97]
Direction du développement [05 63 45 66 20]
Direction sociale [05 63 48 69 63]
Direction des routes [05 63 48 68 37]
Direction des transports [05 63 45 64 81]
[Hôtel du Département – 35 Lices Georges Pompidou – 81013 ALBI Cedex 09]
Site web : www.tarn.fr

Région Midi-Pyrénées

Reconnues, en 1982, comme collectivités de plein exercice au même titre que les communes ou les départements, les 26 Régions de France dont 22 en métropole et 4 outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) se sont vu transférer des compétences majeures en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transport, d'enseignement secondaire et de formation professionnelle initiale et continue.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 énumère l'ensemble des nouvelles compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales.

Les grands domaines d'intervention de la Région sont aujourd'hui :

- Lycées, enseignement et formation professionnelle,
- Développement économique et emploi,
- Tourisme et thermalisme,
- Transport, aménagement du territoire et cohésion sociale,
- Culture,
- Sport.

Gérard POUJADE

Conseiller Régional

[26 rue de la Gardié
81990 LE SEQUESTRE]

Site web : <http://www.midipyrenees.fr>

Pays de l'Albigeois et des Bastides

Avec 118 communes et près de 129 000 habitants, le Pays de l'Albigeois et des Bastides est l'un des plus grands parmi les 32 Pays de la Région Midi-Pyrénées.

A travers le conseil de développement, ses commissions, ses groupes de travail, c'est la société dans son ensemble qui est invitée à participer aux orientations du Pays : les habitants, les chefs d'entreprises, les associations, les syndicats...

Ce lieu de débat est un espace ouvert à tous pour faire vivre la démocratie participative.

Constituée par les collectivités du territoire, l'association de Pays réunit les présidents et délégués des neuf Communautés de Communes et des communes isolées adhérentes. L'association est chargée de l'animation et de la mise en œuvre du Contrat de Pays.

Elle prépare et coordonne les programmes d'actions, en cohérence avec les orientations et les objectifs de la Charte du Pays.

Elle assure l'animation du Conseil de Développement et de ses commissions.

- Une stratégie de développement durable :
 - Une approche globale « développement durable »,
 - Une approche environnementale et sociale : plan énergie-climat, dimension sociale, égalité hommes-femmes, équité entre les générations, équité sociale, équilibre géographique,
 - Une démarche participative.
- Quatre axes de développement :
 - Axe 1 : Agir pour le développement de l'économie et de l'emploi,
 - Axe 2 : Agir pour la qualité de vie des habitants,
 - Axe 3 : Concilier développement et qualité environnementale,
 - Axe 4 : Gouvernance et démocratie participative.

Jean David ROOCKX

Président de la commission tourisme
Pdt de la Communauté de Communes du
Causse Nord Ouest du Tarn

[69 av. Jean Jaurès – 81160 SAINT JUERY]
[tél. 05 63 36 87 01]
[contact@pays-albigeois-bastides.org]

Sites web : <http://www.pays-albigeois-bastides.org>
et <http://www.observatoire-albigeois.org>

Le Pays n'est pas un territoire administratif et n'est pas limité par des champs de compétence.

Il a donc l'avantage de permettre aux collectivités d'investir pleinement un champs d'intervention sans en prendre la compétence, ou si elles en ont la charge de leur permettre de coopérer avec des partenaires publics ou privés sans devoir déléguer leurs compétences à un tiers.

Les Elus du Pays ont précisé les orientations prioritaires du Pays d'Autan en tenant compte des travaux conduits par le Conseil de développement sur les orientations stratégiques de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet fin 2006.

L'association des élus du Pays d'Autan le 8 mars 2007 a validé 4 axes de travail prioritaires :

- l'économie touristique,
- le plan climat territorial,
- l'économie sociale et solidaire,
- le projet culturel de territoire.

Sur ces quatre thématiques, un travail partenarial entre collectivités, acteurs privés, et société civile s'est engagé en appui et avec le Conseil de développement en trois étapes :

- état des lieux,
- stratégie,
- plan d'actions.

Les objectifs fixés :

- Positionner le territoire en tant que destination touristique et faire du tourisme un secteur d'activité économique en développement,
- Mettre en place une politique de lutte contre le changement climatique et de protection de l'atmosphère à l'échelle du Pays d'Autan pour favoriser le développement durable du territoire,
- Positionner le territoire en tant que terre de culture et faire de la culture un vecteur d'attractivité et de cohésion sociale,
- Développer l'économie sociale et solidaire dans le Pays d'Autan dans l'objectif de participer à l'équilibre du territoire et de soutenir les initiatives locales, en complément du développement des activités des autres secteurs de l'économie.

Sans oublier en préalable à toutes ces questions, cela va sans dire mais c'est mieux en le disant, une unité de vue sur le développement nécessaire des infrastructures routières.

Alexandre WODZYNSKI

Directeur du Pays d'Autan

Site web : <http://www.paysdautan.fr>

[Espace Ressources – Le Causse Espaces
d'Entreprises – 81100 CASTRES]

[tél. 05 63 73 50 25]

[paysdautan@castres-mazamet.com]

Syndicat Mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou

Conformément à ses statuts, le pays a pour but l'étude et la mise en œuvre de tous moyens propres à favoriser les activités économiques, sociales, culturelles, touristiques, patrimoniales, de formation et d'emploi sur le territoire.

Le pays intervient plus particulièrement dans trois domaines :

- le développement (pilotage de la convention territoriale et du programme Leader),
- l'urbanisme (élaboration et mise en œuvre du SCoT),
- le tourisme.

Au titre de la politique touristique, le pays développe une offre randonnée (création, labellisation, promotion de sentiers de randonnée).

La diversification, qualification et promotion de l'offre randonnée sont les principales préoccupations du pays en matière de sports de nature.

Pierre VERDIER

Vice-président du Pays

Conseiller général, président de la commission

« Territoires et développement durable »

Site web : <http://www.pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr>

[Abbaye Saint-Michel – 81600 GAILLAC]

[tél. 05 63 40 37 67]

[pierre.verdier@pays-vgbvd.fr]

Association de Développement du Pays de Cocagne

L'Association de Développement du Pays de Cocagne est l'organe décisionnel du Pays. Elle met en œuvre une démarche fédérative des acteurs du Pays autour de son projet d'ensemble.

Elle a pour but :

- d'assurer la coordination des études préalables à la constitution du Pays,
- la mise en place du Conseil de Développement,
- l'établissement de la Charte de Pays et du Contrat de Pays,
- la réalisation d'activités d'études, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre de la Charte et du Contrat,
- de négocier et contractualiser avec l'Europe, l'Etat, la Région et les départements les termes techniques et financiers de la Charte et de ses avenants éventuels, ainsi que du Contrat de Pays.

Elle est composée :

- d'une Assemblée Générale composée de membres élus (1 délégué titulaire et un délégué suppléant désignés par l'organe délibérant) des Communautés de Communes du Pays et des communes isolées, auxquels s'ajoutent des conseillers généraux du Pays,
- d'un Conseil d'Administration composé des membres de l'Assemblée Générale, élus pour la durée de leur mandat, qui a pour rôle de gérer l'Association, de définir les grandes orientations des études à réaliser, et de mettre en place le Conseil de Développement,
- du Bureau composé d'un Président, de 3 Vice-Présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier, chargé de l'administration quotidienne de l'Association et de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Jacques ESPARBIE
Président

[Espace Ressources – Rond-Point de Gabor
81370 SAINT SULPICE]
[tél. 05 63 41 89 12]
[contact@payscocagne.org]

Pays Sidobre Monts de Lacaune

Le Pays est un lieu d'action collective rassemblant autour d'un projet commun de développement des communes et des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations.

Le fil directeur du projet de Pays peut être ainsi résumé : « Donner au Pays les moyens d'être un territoire d'accueil en s'appuyant notamment sur l'environnement exceptionnel du Sidobre et des Monts de Lacaune et sur l'économie locale ».

Cette stratégie est apparue comme évidente compte tenu des problèmes de démographie vécus par ce territoire.

Pour la mettre en œuvre, quatre grands enjeux ont été identifiés, chacun déclinés en objectifs plus précis et en pistes d'actions.

Ils sont les suivants :

- Accueil : Le maintien et l'accueil d'entreprises, de population, de touristes sont autant d'objectifs à poursuivre. Le développement du territoire passe par le renforcement de la plus importante de nos richesses : la ressource humaine.
- Valeur ajoutée : Il convient de favoriser la création de valeur ajoutée dans toutes les activités économiques notamment, de façon à créer des emplois, à tirer partie de la qualité des matières premières, à apporter plus de services à la population.
- Identité : Le parti pris est de travailler au plus proche du territoire et de ne concevoir des projets, y compris touristiques, que s'ils correspondent aux attentes de la population locale.
- Environnement : Un objectif, le respect et la mise en valeur du cadre de vie et de l'environnement pour les habitants aussi bien que pour les touristes.

Jean-Claude GUIRAUD
Président

[Hôtel de ville – BP 17 – 81260 BRASSAC]
[tél. 05 63 74 01 29]
[ades-solidarite-montagne@wanadoo.fr]

Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn

L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn regroupe en son sein la totalité des 323 communes du département, toutes sensibilités politiques confondues. Elle adhère à l'Association des maires de France.

Administrée par un conseil d'administration et un bureau composés de 31 membres, son assemblée générale réunit annuellement près de 300 élus, à l'occasion du congrès départemental des Maires.

Elle a pour missions :

- Le conseil juridique, pour répondre aux préoccupations d'ordre juridique quotidiennes des élus.
- Les études financières, pour permettre aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'optimiser les sources de financement et évaluer les marges de manœuvre.
- La formation des élus : une trentaine de séances abordant tous les aspects de la gestion locale, réparties sur l'ensemble du territoire départemental.
- L'information des élus : transmettre et diffuser auprès des élus, toute la documentation, et les informations de synthèse utiles à l'exercice de leur mandat (site Internet et revue « L'Elu Tarnais »).
- Les politiques territoriales : action de veille (observatoire des transports, suivi LOADT, CRADT, schéma de services collectifs).
- Actions collectives (organisation et suivi) :
 - Démarches des communes forestières,
 - Démarrage de l'agence de maîtrise de l'énergie tarnaise,
 - Charte urbanisme, ...

Sylvian CALS

Vice-président de l'Association
Maire d'Arifat

Site web : <http://www.maires81.asso.fr>

[188 rue de Jarlard - 81000 ALBI]
[tél. 05 63 60 16 30 – 06 86 93 42 43]
[mairie.arifat@wanadoo.fr
ou sylvian.cals@wanadoo.fr]

Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Situé à la pointe sud du Massif Central, en zone de moyenne montagne, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été créé en 1973 ; il a fait l'objet d'un nouveau décret de classement en 1999 et regroupe aujourd'hui 92 communes de l'Hérault et du Tarn, soit plus de 80 000 habitants.

Recouvert aux deux tiers de bois et de forêts, son territoire s'étend sur 260 000 hectares, à cheval sur les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Traversé par la ligne de partage des eaux, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc bénéficie d'une double influence climatique, atlantique et méditerranéenne. Cette spécificité se traduit par une diversité biologique et paysagère exceptionnelle.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a défini en 1999 son projet. A l'occasion de la révision de sa charte actuelle (valable jusqu'en 2011), de nouveaux objectifs sont redéfinis.

Situé à proximité de grands centres urbains et du littoral méditerranéen, le Parc s'est fixé pour ambition de faire de l'investissement environnemental et de la recherche d'excellence le cœur de son projet de développement, et de constituer, pour ses habitants et ses visiteurs, un territoire de notoriété et d'attractivité au sud du Massif Central.

La charte du Parc intègre de nouvelles exigences en matière de gestion de l'environnement et met l'accent sur le développement durable, tant économique que culturel et social. Le Parc se définit comme un outil de développement au service des habitants et des acteurs du territoire.

Quatre grandes missions lui sont dévolues :

- la protection du patrimoine naturel et paysager : établir un projet de préservation des habitats naturels, de la biodiversité et des paysages. Veiller à la qualité de l'eau.
- le développement économique et social : valoriser les ressources naturelles, ainsi que les productions et les savoir-faire locaux (agriculture, forêt, artisanat), soutenir les projets innovants et les services, promouvoir un développement touristique respectueux de l'environnement.
- l'action culturelle et l'accueil du public : accueillir les visiteurs, "expliquer", valoriser le patrimoine, soutenir la création culturelle.
- l'aménagement du territoire : territoire organisé et lieu de concertation et de dialogue ; le Parc favorise des politiques d'aménagement qui prennent en compte le Haut-Languedoc.

Daniel VIALELLE

Président du PNR

Site web : <http://www.parc-haut-languedoc.fr>

Émilie DUBOURG

Chargée d'études
Activités de Pleine Nature

[1 place du Foirail – BP 9
34220 SAINT PONS DE THOMIERES]
[tél. 04 67 97 38 22]
[apn@parc-haut-languedoc.fr]

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations [DDCSPP]

La DDCSPP du Tarn est organisée par arrêté du 4 janvier 2010 comme suit :

- Direction
 - Délégation aux droits des femmes et à l'égalité
 - Assurance qualité
- Direction des affaires générales et du pilotage
- Pôle « cohésion sociale »
 - Service développement de la vie associative et des pratiques sportives
 - Service inclusion sociale
 - Service des politiques territoriales et éducatives
- Pôle « Protection des populations »
 - Service sécurité et loyauté des transactions commerciales
 - Service santé animale et environnement
 - Service sécurité sanitaire des aliments

Les principales missions du service développement de la vie associative et des pratiques sportives de la DDCSPP dans le domaine du sport sont :

- Promotion du sport pour le plus grand nombre :
 - Promouvoir le développement maîtrisé des sports de nature

- Recensement des équipements sportifs (RES)
- Soutien au mouvement sportif
- Relations avec les comités sportifs
- Sport et handicap
- Développement du sport de haut niveau :
 - Suivi des filières d'accès au sport de haut niveau
 - Suivi de la santé des sportifs
 - Participation aux grands événements sportifs
- Prévention par le sport et protection des sportifs :
 - Protection et préservation de la santé par le sport
 - Prévention et lutte contre le dopage
 - Suivi médical des sportifs
 - Contrôle des conditions de pratique et d'encadrement des APS, conformité des équipements, des opérateurs et des événements
 - Prévention et lutte contre les incivilités dans le sport
- Promotion des métiers du sport :
 - Observation et expertise
 - Certification
 - Accompagnement de l'emploi, formation et professionnalisation de l'encadrement

Didier CABANEL
Chef de service

Anne SOYER
Professeure de sport
Correspondante Sports de Nature

[Cité Administrative – 18 avenue Maréchal Joffre – 81013 ALBI cedex 9]
[tél. 05 81 27 53 61 (DC) – 05 81 27 53 59 (AS)]
[didier.cabanel@tarn.gouv.fr et anne.soyer@tarn.gouv.fr]

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL Midi-Pyrénées]

Un nouveau service créé pour renforcer l'action de l'Etat, sur les enjeux du développement durable en s'appuyant sur les priorités identifiées lors du Grenelle de l'Environnement au niveau régional et sur le Bassin Adour Garonne, le Massif des Pyrénées.

La DREAL a pour principales missions :

- Développer la connaissance des territoires et contribuer à un aménagement durable
- Porter et mettre en oeuvre une stratégie régionale de réduction de gaz à effet de serre
- Favoriser des modes de transports respectueux de l'environnement
- Préserver et valoriser la biodiversité et les ressources naturelles
- Renforcer la sécurité des personnes et des biens

En région, trois directions fusionnent : la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, la Direction Régionale de l'Environnement et la Direction Régionale de l'Equipement, pour former une nouvelle direction, la DREAL, Service régional du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) et du Ministère du Logement (ML).

Stéphane BOUTONNET
Chargé de mission Territorial (Castres, Millau, Rodez)
Service Territoires, Aménagement, Energie et Logement
Division Territoires, Sites et Paysages

[1 rue Delpech – 31000 TOULOUSE]
[tél. 05 34 45 15 22]
[Stephane.BOUTONNET@developpement-durable.gouv.fr]

Site web : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>

Direction Départementale des Territoires [DDT]

La direction départementale des territoires comprend les principaux services techniques de l'État auprès du préfet, issus de l'ex-direction départementale de l'équipement et de l'ex-direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

La DDT a été créée le 1er janvier 2010 dans un contexte de recentrage des missions de l'Etat et d'optimisation de ses moyens.

Ses principales missions sont d'intégrer – et de faire intégrer – le développement durable comme élément structurant de l'action au quotidien : particuliers, professionnels, collectivités, etc. Elle promeut un aménagement équilibré et solidaire du territoire, en conciliant exigence de développement et préservation du patrimoine naturel. Elle est au service des collectivités locales pour accompagner ou faire émerger des projets d'aménagement durable.

Ses missions principales :

Mettre en oeuvre les politiques d'aménagement et de développement durable, pour promouvoir un développement équilibré et solidaire du territoire, autour de quatre axes principaux, intégrant les orientations du Grenelle de l'environnement :

- l'habitat, le logement, la politique de la ville et la construction
- l'aménagement, la planification, l'urbanisme et l'ingénierie territoriale
- l'environnement, le développement durable et les risques
- les transports et leur sécurité, l'éducation routière et la gestion de crise

La direction départementale des territoires s'appuie sur une organisation resserrée, tout en conservant une présence territoriale affirmée et cohérente avec l'organisation des collectivités. En plus d'une mission pilotage et innovation et d'un secrétariat général, la DDT est organisée sous la forme de quatre services sectoriels, chacun porteur d'un domaine spécifique :

- « Connaissance, animation et connaissance des territoires »
- « Ingénierie et coordination des unités territoriales »
- « Environnement et urbanisme »
- « Economie agricole et forestière »

Des référents territoriaux, véritables représentants de la DDT sur le territoire du Tarn, sont chargés de porter, de façon transversale et intégrée, l'ensemble de ces politiques sectorielles.

A noter que la DDT ne gère désormais plus de routes. Les routes nationales dites structurantes (A68, RN88, etc.) sont depuis 2007 gérées par des directions interdépartementales des routes (onze pour toute la France), la direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest (DIR Sud-Ouest), dont le siège est situé à Toulouse, pour le Tarn.

Alain GOURBEYRE

Chef du bureau Environnement Risques Energie
Service Environnement, Urbanisme

[19 rue de Ciron – 81013 ALBI Cedex]

[tél. : 05 63 48 29 46]

[alain.gourbeyre@equipement-agriculture.gouv.fr]

Site web : <http://www.tarn.equipement.gouv.fr>

Les comités départementaux non membres de la CDESI

Sont présentés ci-dessous les comités départementaux pratiquant des sports de nature, membres de la commission APPN du CDOS, mais qui ne siègent pas directement à la CDESI. Ils y sont représentés par le CDOS et par les comités issus de la même famille d'activités.

Cette édition de l'annuaire inclut des présentations plus complètes de ces comités. Pour certains, les fiches de présentation des missions seront ajoutées lors de la prochaine mise à jour, sont alors mentionnées les coordonnées du référent CDESI ou du président du comité.

➤ Sports aériens

- Aéronautique

➤ Sports nautiques

- Ski nautique
- Sports sous-marins
- Voile

➤ Sports terrestres

- Athlétisme
- Cyclisme
- Roller-skating
- Tourisme équestre

➤ Multisports

- Education Physique et
- Gymnastique Volontaire
- Sport adapté
- USEP
- USFEN

> L'activité

Représentant de la Fédération Française de Voile au niveau Départemental, le CDV du Tarn représente et assiste ses membres affiliés dans le cadre de leurs activités nautiques.

- Ecole de sport et de loisir, mais aussi de découverte et d'initiation.
- Pratique de multiples supports : Planche à voile, dériveurs, catamarans, voiliers habitables.
- Pratique de la régates en compétition conformément au calendrier de la Ligue et de la FFV.
- Pratique de l'activité Handi voile.

> Le comité

Le Comité Départemental du Tarn organisme déconcentré de la Fédération Française de Voile (FFVOILE) est une association déclarée. Elle est régie par la loi du 1er Juillet 1901, les lois et règlements en vigueur, par les statuts et les règlements de la FFVOILE, par les présents statuts et le règlement intérieur du Comité Départemental et est constituée par la FFVOILE conformément à l'article 8 de ses statuts.

Placée sous la tutelle de la FFVOILE mais jouissant d'une autorité administrative et financière, elle représente la Fédération Française de Voile au niveau départemental. Dans le cadre de ses activités départementales, la Ligue Régionale de son ressort territorial, peut lui déléguer certaines de ses attributions par convention.

Il est, à ce titre, conjointement avec la FFVOILE et la Ligue, l'interlocuteur, des organes et autorités politiques, administratifs et autres du département ainsi que du mouvement sportif départemental.

Ses statuts et règlements doivent être compatibles avec ceux de la FFVOILE, établis dans l'année qui suit leur adoption, et sont soumis à l'homologation du Bureau Exécutif fédéral préalablement à leurs entrées en vigueur.

Le Comité Départemental s'interdit toute discussion ou manifestation contraire à son objet, et elle ne peut prendre de décisions contraires aux statuts, règlement intérieur et règlements de la Fédération.

Elle dispose d'une délégation de pouvoir de la FFVOILE, pour exercer sa mission en tant qu'organisme déconcentré, qui peut lui être retirée par le Conseil d'Administration de la FFVOILE en cas de non respect d'une décision de l'Assemblée Générale fédérale, du Conseil d'Administration fédéral ou du Bureau Exécutif de la FFVOILE.

Le Comité Départemental veille au respect des lois et règlements en vigueur, ainsi qu'à celui de la réglementation et des décisions fédérales, en contrôle leurs applications et contribue à la mise en oeuvre de la politique de la Fédération.

Le Comité Départemental ne peut prendre de décisions contraires aux statuts, au règlement intérieur et aux règlements de la FFVoile et s'oblige à appliquer l'ensemble de ces textes. Ses décisions ne peuvent porter atteinte à l'intérêt général de la FFVoile.

Le Comité Départemental est chargé d'assurer les meilleures relations entre la FFVOILE et les membres affiliés du département.

Il prend toutes dispositions utiles, sur son territoire, à la mise en oeuvre des conventions établies par l'ensemble de la Fédération.

Il participe à l'élaboration du calendrier fédéral des compétitions dans le respect des règlements et prescriptions de la FFVOILE.

Nombre de clubs dans le département en 2009 [2]

Nombre de licenciés dans le département en 2009 [175]

Thierry ALVERNHE

Président

Site web de la fédération : <http://www.ffvoile.net>

[148, Avenue Dembourg – 81000 ALBI]

[tél. 06 85 67 64 61]

[alvernhe.thierry@orange.fr]

> L'activité

Sport Santé, un concept basé sur la gestion du capital santé de l'individu par l'activité physique. Une raison d'être pour la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire qui, créée depuis plus de 100 ans, propose, à près de 520 000 adhérents de tous âges, des séances régulières d'activités physiques diversifiées.

Les exercices dynamiques et variés y sont construits à partir des différentes techniques (fitness, danse, stretching, gym douce, sports collectifs, marches et randonnées, ...), traités dans le souci d'une pédagogie d'ouverture et de polyvalence et accessibles à tous publics. Ils sont enrichis par la pratique de loisirs sportifs et permettent d'optimiser ses capacités, de développer un équilibre harmonieux de la personne, de lutter contre la sédentarité et de dynamiser sa vie.

Ses activités attrayantes sont dues à une politique de formation de qualité des animateurs.

La Fédération figure au 3ème rang des fédérations sportives nationales, tous sports confondus.

Activités proposées dans le Tarn :

- en salle :
 - Séances pour enfants (9 mois à 12 ans) : Gym câline, Gym 3 pommes, Récréa Gym
 - Séances pour adultes, Séances pour seniors, Ateliers équilibre, Ateliers Gym mémoire
- en extérieur :
 - Séances Acti'March : pensé pour les inactifs, ce programme permet de lutter contre la sédentarité, reprendre à son rythme et à une allure personnalisée, stabiliser son poids, entretenir et stimuler sa fonction cardio respiratoire.
 - Randonnées pédestres : classique, découverte ou sportive, à raison de 3 dimanches par mois + randos dynamiques 1 fois par semaine + stages de loisirs randonnées hors département, sur plusieurs jours, de mai à septembre.

> Le comité

Le Comité départemental EPGV est un organe déconcentré de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire, reconnue d'utilité publique en 1976 ; elle a pour objet la pratique éducative de l'activité physique

Selon ses statuts : le CODEP du Tarn a pour objet de favoriser la création et le fonctionnement des associations EPGV dans le Tarn, d'organiser les formations continues des dirigeants et des animateurs.

Chiffres clés : 88 clubs, 4300 licenciés, 270 bénévoles, 81 animateurs diplômés, une majorité de femmes (91 %), des licenciés de tous âges

Le Comité fonctionne à l'aide de commissions (technique, dirigeants, activités extérieures) pour la mise en place de projets de formation, de promotion, d'animation.

Il favorise dans tous les milieux sociaux et sur tout le territoire tarnais l'épanouissement de chacun par la pratique éducative des activités physiques, à toutes les périodes de la vie, et chaque fois qu'il le peut, en milieu naturel.

Nombre de clubs dans le département en 2009 [88]

Nombre de licenciés dans le département en 2009 [4 300]

Claudine GARCIA

Présidente

Simone COMBES

Animatrice APPN

[148, av Dembourg – 81000 ALBI]

[tél. 05 63 46 30 12 (Claudine GARCIA)]

[tél. 05 63 56 62 71 (Simone COMBES)]

[codepepgv81@wanadoo.fr]

[sc.octobre@orange.fr]

Site web de la fédération : www.ffepgv.fr

Site web du comité : www.tarn.ffepgv.fr

> L'activité

« A chacun son défi »

La mission de la Fédération Française du Sport Adapté est d'organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, psychique ou souffrant de troubles du comportement.

Les personnes déficientes intellectuelles représentent une population accueillie pour la majorité d'entre elle dans des institutions relevant du secteur médico-social et psychiatrique.

Dépassant le concept d'incapacité pour se consacrer à la seule valorisation des capacités de l'individu, le Sport Adapté est un complément précieux aux soins, à l'éducation et au travail. Il concourt à la lutte contre les effets néfastes de la sédentarité en institution, contre les effets précoces du vieillissement.

La FFSA compte 42000 licenciés en 2009, et organise :

- Des disciplines compétitives : natation, judo, rugby, football, tennis de table, pétanque, athlétisme, etc... Les règlements sont adaptés aux capacités des sportifs, ces derniers étant répartis en trois divisions dans le secteur compétitif (D1, D2 et D3).
- Des rencontres de loisirs et d'APPN : escalade, randonnée, ski, VTT, bowling, sport boules, etc...
- Des journées d'Activités Motrices : discipline spécifique de la Fédération Française du Sport Adapté. Elles permettent de mettre en jeu la motricité des personnes en situation de handicap mental sévère.

> Le comité

Crée en 1985, le Comité Département s'efforce de favoriser l'accès à la pratique sportive pour ce public de personnes en situation de handicap mental, psychique ou souffrant de troubles du comportement.

Nous mettons donc en place des activités sportives compétitives et non compétitives, en gardant comme principal objectif le plaisir du pratiquant.

Le Sport Adapté dans le Tarn organise 60 manifestations sportives par an.

Le CDSA 81 et nos sportifs sont attachés aux sports de nature. En effet, sur une saison sportive dans le Tarn, de nombreuses rencontres de sports de nature « sport adapté » sont organisées : 2 journées Pêche, 10 randonnées Pédestres, 3 journées VTT, 1 journée et 1 stage d'escalade, 1 rencontre de Tir à l'arc, 1 initiation au Canoë, 1 initiation au Ski nautique, 2 courses d'orientation.

A noter l'organisation d'un raid sur 2 jours pour les jeunes sportifs du sport adapté sur la Base de Razisse avec canoë, VTT, accro-branche, course d'orientation, escalade.

Certaines de ces journées sont mises en place en partenariat avec les Comités spécialistes de la discipline : CDRP, CDME, CDCK, et CD Ski nautique.

Le CDSA participe également aux fêtes des sports de nature.

Nombre de clubs dans le département en 2009 [18]

Nombre de licenciés dans le département en 2009 [765]

Yves OBIS

Président CDSA 81

Olivier ROUQUIER

CTF Sport Adapté 81

[Maison des Comités - 148 avenue Dembourg]

[tél. 05 63 46 30 16]

[ffsa81cd@wanadoo.fr]

Site web de la fédération : www.ffsa.asso.fr

Site web du comité : www.cdsa81.free.fr

> **Comité Départemental d'Aéronautique**

Daniel GE
Président du comité

[Aérodrome de Longueville 81600 GAILLAC]
[gaillacois.aeroclub@wanadoo.fr]

Site web de la fédération : <http://www.ff-aero.fr>

> **Comité Départemental d'Athlétisme**

André ALBERT
Président du comité

[Maison des Comités – 148 av. Dembourg
81000 ALBI]
[andre.albert@gmail.com]

Site web de la fédération : <http://www.athle.com>

> **Clubs Alpins Français**

Didier ALRAN
Président du comité

[1 rue de l'Arnette - 81200 MAZAMET]
[ddalran@wanadoo.fr]

Site web de la fédération : <http://www.ffcam.fr>

> **Comité Départemental de Cyclisme**

Béatrice BELLIERE
BEESAC, Responsable VTT

[tél. 05 63 56 07 82 – 06 74 52 79 31]
[bbelliere@club-internet.fr]

Site web de la fédération: <http://www.ffc.fr>

> **Comité Départemental d'Etudes et Sports Sous Marins**

Gérard MIQUEL
Président du comité

[42, rue B.J. de Kervenoeal
81100 CASTRES]
[gerard.miquel@free.fr]

Site web de la fédération : <http://www.ffessm.fr>

> **Comité départemental de Roller-Skating**

Hugues FARENC
Président du comité

[Maison des Comités – 148 av. Dembourg
81000 ALBI]
[hugues.farenc@wanadoo.fr]

Site web de la fédération : <http://www.ffrs.asso.fr>

> **Comité Départemental de Ski Nautique**

Roger LAVILLE
Président du comité

[415 Route de Viars – 81600 GAILLAC]
[tél. 05.63.57.32.19 – 06.70.24.50.32]
[cdsn81@club-internet.fr]

Site web de la fédération : <http://www.ffsn.fr>

> **Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré [USEP]**

Olivier MEPLOMB
Délégué du comité

[11 rue Fonvieille – 81011 ALBI CEDEX 09]
[tél. 05 63 54 10 09]
[usep.tarn@wanadoo.fr]

Site web de la fédération : <http://www.usep.org>

Les professionnels des sports de nature

> Axécime – Yannick SAULNIER

Brevet d'Etat d'Escalade et Canyoning

- Encadrement d'activités escalade et canyoning
- Formation à la sécurité du travail en hauteur
- Loueur de Structures Artificielles d'Escalade

[3 rue du Bassin – 81200 MAZAMET]

[tél. 06 08 42 27 13]

[axecime2@wanadoo.fr]

> Bruno MARCHAND

Encadrement d'Activités (Initiation et Perfectionnement) :

- Escalade
- Canyoning

[Bouissou de Rougery
81290 LABRUGUIERE]

[tél. 05 63 50 82 23 – 06 25 14 49 07]

[brunomarchand@laposte.net]

Site web : www.tarn-escalade-canyoning.com

> Circuits Nature – Alexandre LOKTEFF

- Randonnées pédestres et à raquettes,
- Courses d'orientation,
- Séjours en montagne, circuits itinérants,
- Découverte du Patrimoine,
- Projets pédagogiques avec les écoles,
- Séminaires d'entreprises

[Adresse commerciale : BP 13
81290 LABRUGUIERE]

[Siège social : La Sauze
81290 ESCOUSSENS]

[tél. 06 77 15 34 11]

[contact@circuits-nature.com]

Site web : www.circuits-nature.com

> Horizon Spéléo Canyon – Thierry MIALHE

Encadrement d'activités :

- Spéléologie
- Canyoning

[Amiel – 81140 PENNE]

[tél. 05 63 56 98 41]

[thierry.mialhe@libertysurf.fr]

> Itinérance – Thierry JALBAUD

Itinérance, basée en Montagne Noire au sud du Tarn, propose :

- des randonnées VTT, Arapaho, Quad VTT,
- des stages initiations et perfectionnements enfants et adultes,
- des stages GPS (initiation et perfectionnement),
- le repérage, le géo référencement, l'ouverture et le suivi de chemins VTT pour des privés comme pour des collectivités territoriales,
- une Ecole VTT itinérante sur le sud Tarn, dans votre village.

Site web : www.itinerance-vtt.com

[31 rue Raymond Laval
81210 ROQUECOURBE]

[tél. 05 63 75 12 11 - 06 77 11 12 06]

[tc.jalbaud@orange.fr]

Spécialiste de l'encadrement VTT, Itinérance travaille aussi bien avec des particuliers, les collectivités territoriales, les CE, les centres de loisirs ou les écoles.

> On a marché sous la Terre – Lionel THIERRY

Encadrement d'activités :

- Spéléologie
- Accrobranche

[tél. 06 17 57 84 86]

[lionelthierry@yahoo.fr]

Et toutes activités sur cordes (sauf escalade).

➤ **Parachute Passion – Sylvain ORTUNEZ**

- Ecole de parachutisme
- Activité de loisirs
- Perfectionnement, initiation, stages

[Aérodrome du Séquestre
81990 LE SEQUESTRE]
[tél. 06 60 07 35 05]
[para81@hotmail.fr]

➤ **René BOUYAL**

Encadrement d'activités :

- grimpe d'arbres,
- randonnées vertige,
- faune, flore.

[6 rue Puivert – 81540 SOREZE]
[tél. 05 63 74 19 41 – 06 74 64 52 96]
[bouyal.rene@aliceadsl.fr]

Site web : <http://www.montagnesud.com>

➤ **Locanoë – Jean-Pierre ESPITALIER**

Location de canoës sur le Tarn, de Trébas à Ambialet.

[Les Clauzes – 81340 TREBAS]
[tél. 05 63 55 25 44 – 06 75 89 27 81]
[contact@canoekayaktarn.com]

Site web : <http://www.canoekayaktarn.com>

➤ **Locat VTT Scooter – Joël GUIBERT**

Location et vente de VTT

A la journée, à la semaine ou au mois

Groupes et particuliers

[La Vaurelle
81170 CORDES SUR CIEL]
[tél. 05 63 56 08 68]
[locationguibert@cegetel.net]

Site web : <http://www.locat-vtt-scooter.com>

Le tableau des ressources disponibles

Type d'outil	Titre	Auteur	Date de la ressource	Organisme qui propose la ressource	Où trouver la ressource ?	A noter
Site internet	CDESJ du Tarn	Conseil Général du Tarn	2010	Conseil Général du Tarn	http://cdesi.tarn.fr	Retrouvez tous les documents relatifs aux travaux de la CDESJ
Cartographies	Itinéraires inscrits au PDIPR	Service Espaces et Paysages	2009	Conseil Général du Tarn	Sandrine SAUVAIRE : 05 67 89 63 13	Mise à jour en cours Cibler la demande sur un territoire précis
Cartographies et DOCOB	Sites Natura 2000 du département	ATASEA	2010	ATASEA / DTT	http://tarn.n2000.fr	
Contacts	Fiches d'activités accessibles	Comité Départemental Handisport du Tarn	2010	Comité Départemental Handisport du Tarn	Vincent PLET: 05.63.59.32.48/ 06.79.61.67.79 cd81@handisport.org	Création des fiches territoire adapté
Site internet	Site du Comité Départemental Handisport du Tarn	Comité Départemental Handisport du Tarn	2007	Comité Départemental Handisport du Tarn	http://cdh81.monsite.orange.fr	En lien avec le CDT
Site internet	Handisport-nature	Fédération Française Handisport	2008	Fédération Française Handisport	www.handisport-nature.org	Base de donnée Réglementation
Autres	Handbike, Roring bike, tricycle, vélo tandems; matériel adapté	Comité Départemental Handisport du Tarn	2010	Comité Départemental Handisport du Tarn	Vincent PLET: 05.63.59.32.48/ 06.79.61.67.79 cd81@handisport.org	En fonction de la demande
Autres	Véhicule adapté au transport des personnes handicapées	Comité Départemental Handisport du Tarn	2008	Comité Départemental Handisport du Tarn	Vincent PLET: 05.63.59.32.48/ 06.79.61.67.79 cd81@handisport.org	En fonction de la demande
Informations	Livre blanc de la forêt privée française	Fédération des Syndicats	2003	Féd. Des Syndicats des Forestiers Privés	www.foretpriveefrancaise.com	
Informations	Accès du public en forêt privée	Revue Forêts de France N° 452	2002	Féd. Des Syndicats des Forestiers Privés	www.foretpriveefrancaise.com	

Type d'outil	Titre	Auteur	Date de la ressource	Organisme qui propose la ressource	Où trouver la ressource ?	A noter
Informations	Aménités forestières en Midi-Pyrénées	IF Consultants - CRPF	2006	CRPF Midi-Pyrénées	www.crfp-midi-pyrenees.com	
Informations	L'accueil du public dans les Pyrénées	Centre Régional de la Propriété Forestière	2006	CRPF Midi-Pyrénées	www.crfp-midi-pyrenees.com	
Cartographies	Plan Départemental de Randonnées Nautiques	Comité Départemental de Canoë Kayak	2007	CDCK81	Patrick CLERC : clercp@wanadoo.fr	Document disponible sur le site du CDCK81 : www.cdck81.org
Réglementation	Arrêté du 4 Mai 1995 : Conditions de pratiques et d'enseignement dans les établissements proposant des activités Canoë-kayak et disciplines associées	Ministère de la Jeunesse et des Sports	1995	CDCK81	Patrick CLERC : clercp@wanadoo.fr	Document disponible sur le site du CDCK81 : www.cdck81.org
Centre de ressources	Ouvrages "grand public" et littérature grise	Service Documentation	2010	Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Delphine BERNARD : 04.67.97.38.22 http://www.parc-haut-languedoc.fr	
Fiches patrimoine du Haut-Languedoc	50 fiches thématiques disponibles en format numérique	Service documentation	2010	Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Emilie DUBOURG : 04.67.97.38.22	
Etat des lieux	Inventaire des arrêtés concernant la circulation des engins motorisés	Service Urbanisme	2009	Parc naturel régional du Haut-Languedoc	Emilie DUBOURG : 04.67.97.38.22	

Vous pouvez proposer une ressource que vous souhaitez partager avec les membres de la CDESI, en vous adressant par mail à cdesi@cg81.fr.

Si vous le souhaitez, ces ressources pourront être rendue accessibles sur le site de la CDESI <http://cdesi.tarn.fr>.